N° 175 19 FÉVRIER 1949 100 FRANCS

France ILLUSTRATION

LE MONDE ILLUSTRÉ

Illinois U Library

LE GÉNÉRAL REVERS AU MAROC

En tournée d'inspection au Maroc, le général Revers, chef d'état-major général de l'armée, passe en revue les régiments de la garnison de Rabat en compagnie du général Juin, résident général et chef du théâtre d'opérations d'Afrique du Nord. (Phot. *N. Y. Times*.)

A NOS ABONNÉS ET LECTEURS

Notre confrère le FIGARO a institué des bourses d'étudiants destinées à permettre à de nombreux jeunes gens et jeunes filles de poursuivre et de terminer leurs études.

Le FIGARO a recueilli ainsi d'importantes souscriptions. FRANCE-ILLUSTRATION y a, pour sa part, contribué. Nous croyons qu'il faut faire plus ! Que nos abonnés et lecteurs qui pensent avec nous devoir APPUYER L'INITIATIVE ET L'EFFORT GÉNÉREUX DE NOTRE CONFRÈRE nous adressent par mandat ou par chèque leur contribution, en indiquant qu'elle est destinée aux bourses d'étudiants. Nous transmettrons ces sommes en leur nom personnel à notre confrère le FIGARO, qui en publiera la liste.

Vous aurez ainsi, avec nous, contribué à conserver à notre pays un des plus beaux fleurons de sa couronne : une jeunesse cultivée.

FRANCE-ILLUSTRATION.

★

COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DU "FIGARO"

PRÉSIDENT :

M. SARRAILH, recteur de l'Université de Paris.

MEMBRES :

MM. DAURE, recteur de l'Université de Caen, pour les Universités régionales ;
SOURRIEU, secrétaire général de l'Institut catholique ;
CHATAIGNIER, administrateur du Centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire ;
Mlle VILLALARD, chef du service social des étudiants ;
Dr AMALRIC, chef des services médicaux-sociaux des étudiants ;
MM. TROUVAT, président de l'Union nationale des étudiants de France ;
LESUISSE, secrétaire général de la Fédération des étudiants de Paris ;
Georges DUHAMEL, Jacques de LACRETELLE, François MAURIAC, André SIEGFRIED, de l'Académie française ;
André FRANÇOIS-PONCET, ambassadeur de France, président de l'Amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure ;
Pierre BRISSON, directeur général du FIGARO.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Michel-P. HAMELET.

Le comité comprendra en outre un représentant des souscripteurs, dont le nom sera tiré au sort avant chaque réunion.

TARIF DES 4 CATÉGORIES D'ABONNEMENT A FRANCE-ILLUSTRATION

MONDE ILLUSTRÉ
13, rue Saint-Georges

L'ABONNEMENT N° 1 DONNE DROIT AUX 49 NUMÉROS D'ACTUALITÉS.

L'ABONNEMENT N° 2 EST FORMÉ DES 49 NUMÉROS D'ACTUALITÉS ET DES 24 NUMÉROS DE « FRANCE-ILLUSTRATION LITTÉRAIRE ET THÉATRALE ».

L'ABONNEMENT N° 3 SE COMPOSE DES 52 NUMÉROS ANNUELS, DONT LES 3 NUMÉROS SPÉCIAUX.

L'ABONNEMENT N° 4 COMPREND LES 52 NUMÉROS ANNUELS, DONT LES 3 NUMÉROS SPÉCIAUX, ET LES 24 NUMÉROS DE « FRANCE-ILLUSTRATION LITTÉRAIRE ET THÉATRALE ».

★

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE ET THÉATRAL RÉSERVÉ AUX SEULS ABONNÉS PARAIT AVEC LE 2e ET LE 4e NUMÉRO DE CHAQUE MOIS.

FRANCE ET UNION FRANÇAISE

		ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
	6 mois. . .	1.950	2.450	2.550	3.050
	Un an . . .	3.900	4.900	5.100	6.100

ÉTRANGER :

		ABONNEMENT N° 1		ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
U. S. A.	6 mois. . .	9,30	dollars	11,85	12,05	14,60
	Un an . . .	18,60		23,70	24,10	29,20
SUISSE.	6 mois. . .	37,55	francs	47,90	48,65	59,02
	Un an . . .	75,10	suisses	95,80	97,30	118,04
PORTUGAL.	6 mois . .	231,75	escudos	295,80	300,50	364,45
	Un an . . .	463,50		591,60	601	728,90

AUTRES PAYS : Abonnements payables soit en dollars, escudos, francs suisses, soit en monnaie du pays, soit en francs français.

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
6 mois. . .	2.450	3.125	3.175	3.850
Un an . . .	4.900	6.250	6.350	7.700

Les abonnements partent obligatoirement du 1er de chaque mois. — « En cas de changement de prix, les abonnés seront servis jusqu'à concurrence de la somme figurant à leur crédit. » (Décision du Comité Directeur du Syndicat des Publications Périodiques Françaises en date du 22 janvier 1948.) Les demandes de changement d'adresse devront être accompagnées de la dernière bande et de 20 fr. en timbres-poste. — Droits de reproduction pour le texte et les illustrations réservés pour tous pays. — Les manuscrits, insérés ou non, ne sont jamais rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.
TABLE DES MATIÈRES. Chaque semestre : **50 fr.** — Frais d'envoi : **3 fr. 50** par fascicule.

LA SEMAINE CAMIQUE, par CAMI.

CHEZ LA MARQUISE

LA MARQUISE. — Palsambleu ! frotteur !... vous vous croyez aux « sports d'hiver » ?...

LA « TAILLE » CHÈRE

— Comment !... tu te fais coiffer par un tondeur ?...

— Oui, il me fait un prix pour mon caniche et moi. Faut bien se débrouiller, dans cette sale vie de chien !

LE CLOWN ET LE FISC

L'EMPLOYÉ. — Nous devons toucher sur tout ce que vous recevez au cirque.

LE CLOWN. — Bien, « messiou » fisc. A 20 gifles par représentation, je reçois dans les 7.200 gifles dans l'année. Si vous voulez encaisser je vais vous donner un acompte !

MOMENT CHOISI

— Oui, monsieur, c'était fatal que les Chinois veuillent instituer chez eux le « Paradis des Soviets » !

— Pourquoi ?

— Dame... des « Célestes » !

TÉLÉVISION ET JALOUSIE

— Eugène, change de poste immédiatement ! Cette chanteuse réaliste n'arrête pas de te lancer des œillades indécentes !...

CINQUIÈME ANNÉE NUMÉRO 175 19 FÉVRIER 1949

France ILLUSTRATION

LE MONDE ILLUSTRÉ

GEORGES OUDARD
FONDATEUR

G. CAHEN-SALVADOR
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MERCI AMERICA !

Une réception grandiose attendait le train de la Reconnaissance lors de son arrivée dans le port de New-York, à bord du *Magellan*. Les navires du port font escorte au cargo français qui, devant la statue de la Liberté, reçoit des bateaux-pompes le « salut aquatique ».

(Voir l'article et le reportage photographique page 187. — *Phot. Intercontinentale.*)

INSTANTANÉS de la SEMAINE MONDIALE

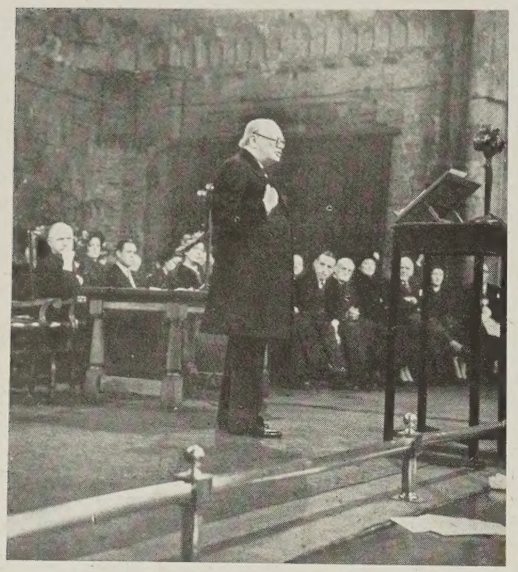

A LONDRES, au Guildhall, M. Churchill a reçu de la Fédération des Associations pour les Nations Unies la « Grotius Medal » créée à la mémoire de Hugo Grotius qui, en 1625, jeta les bases de la loi internationale.

A FECAMP, lors du premier grand pardon des Terre-Neuvas, présidé par M. Colin, ministre de la Marine marchande, Mgr Martin, archevêque de Rouen, a béni les chalutiers partant pour les bancs.

A DAKAR, M. Coste-Floret, ministre de la France d'Outre-Mer, en voyage d'inspection dans l'A. O. F., part en tournée avec M. Paul Béchard, haut commissaire de la République, et le général Astier de Villatte.

A ROSYTH, en Ecosse, est arrivé, battant pavillon soviétique, le cuirassé *Royal Sovereign*, de 29.000 tonnes, restitué à l'Angleterre par l'U. R. S. S., qui durant la guerre l'arma sous le nom d'*Archangelsk*.

A WASHINGTON, M. Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, a été reçu par M. Dean Acheson, avec lequel il s'est entretenu de la position norvégienne à propos du pacte Nord-Atlantique.

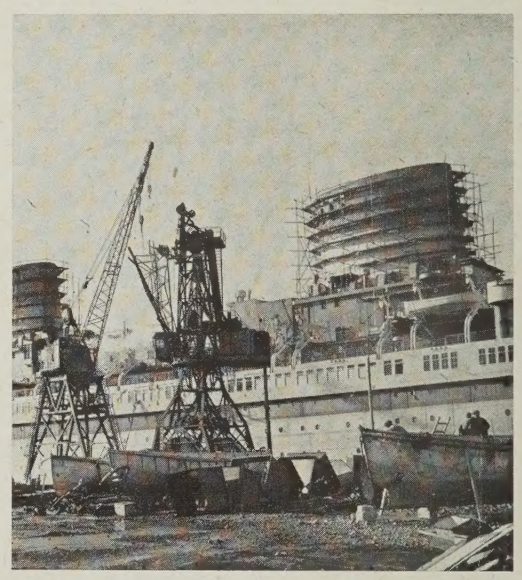

A SAINT-NAZAIRE, l'ex-transatlantique allemand *Europa*, devenu le *Liberté*, remis des avaries subies au Havre durant une tempête, sera bientôt en état de prendre son service sur l'Atlantique.

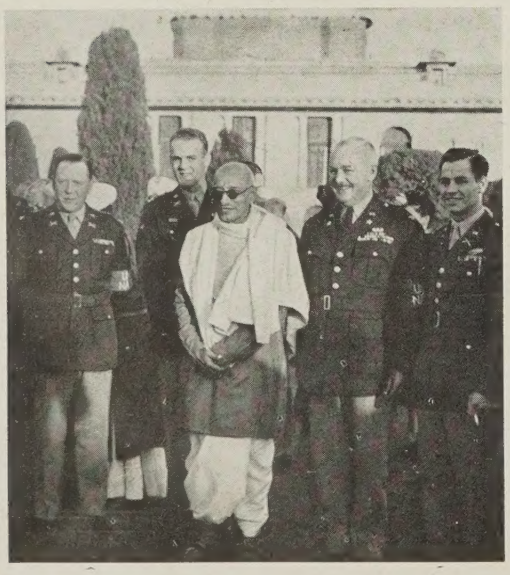

A NEW-DELHI, les premiers observateurs de la Commission de l'O. N. U. chargée d'étudier la situation au Cachemire après la cessation des hostilités, sont reçus par S. Ex. Rajgopalachari, gouverneur de l'Inde.

A TEHERAN, le shah d'Iran, Réza Palhavi, a essuyé quatre coups de feu tirés par un jeune exalté à l'entrée de l'Université, où avait lieu une cérémonie. Un des projectiles a atteint le shah à la mâchoire.

A SHANGAI, les soldats chinois de la garnison de Nankin, fuyant devant les communistes, prennent les trains d'assaut avec leurs familles afin de gagner Canton, où s'est installé le gouvernement nationaliste.

L'AFFAIRE MARKOS

Le 4 février, la radio de la « Grèce libre », sur antennes yougoslaves, annonçait que le Comité central du parti communiste grec avait, au cours de sa cinquième session, les 30 et 31 janvier, décidé :

1° d'accepter la démission « pour raisons de santé » du général Markos, chef des armées rebelles, et de le remplacer « temporairement » par un civil, M. Jean Ioannidès, ministre de l'Intérieur et vice-président du « gouvernement démocratique grec » ; 2° de renouveler la direction du bureau politique du parti en plaçant à sa tête M. Nicolas Zakhariadès.

Au mois de septembre, lors des opérations contre Kastoria, Markos avait été blessé. On ne sut jamais rien des suites de ses blessures : ce n'est qu'aujourd'hui — une dizaine de jours après la publication, sous son nom, d'une nouvelle proposition d'armistice — qu'on apprend qu'il est hors d'état d'exercer son commandement. Ajoutons que les « raisons de santé » invoquées pour sa mise à la retraite sont accueillies à Athènes avec d'autant plus de scepticisme que le bruit d'une rupture entre Zakhariadès et lui a couru à diverses reprises l'an passé.

Markos Vifiadès, le « général Markos », était le type romantique du guérillero, l' « homme de la montagne », fruste, autoritaire et peu liant. Il contraste avec son successeur, militant communiste et homme politique rompu à la discipline du parti et en parfaite communion d'idées avec les dirigeants du Kominform. Quant au nouveau chef du Politburo hellène, M. Zakhariadès, ancien réfugié d'Asie Mineure, il était depuis 1935 secrétaire général du parti communiste. Il a fait en Russie son éducation marxiste.

Ce « mouvement » représente beaucoup plus qu'un changement de personnes. Il est susceptible de modifier l'évolution ultérieure de la guerre civile en Grèce. Il révèle une nouvelle et profonde fissure au sein du monde balkanique. Il peut influencer, à un moment déjà critique, les rapports entre l'Est et l'Ouest ; plus concrètement entre Washington et Moscou, sur le théâtre méditerranéen de leur compétition.

LE ROLE DU COMMUNISME EN GRÈCE

Aux dernières élections qui précédèrent la guerre — celles du 26 mars 1936 — le parti communiste grec obtint 15 sièges sur 287. C'était la première fois qu'il était représenté à la Chambre. En automne 1940, avec son leader M. Zakhariadès, il se solidarise avec tous les autres partis politiques résolus à mener la lutte à outrance contre l'envahisseur fasciste. Mais peu de temps après il préconise une paix séparée avec l'Italie et la dévolution à l'Albanie de l'Epire du Nord, qui venait alors d'être occupée par l'armée grecque.

Il propose la médiation de l'Union soviétique pour négocier avec Rome, médiation qui est repoussée par le gouvernement d'Athènes.

Après l'invasion allemande, au printemps de 1941, il s'efforce de monopoliser le mérite de la lutte contre l'occupant, menée sous le nom d'E. A. M. (Front national de la résistance). Or le gouvernement d'Athènes a publié des documents pour établir :

1° que M. Jean Ioannidès (l'actuel remplaçant de Markos) avait, au nom du parti, signé le 12 juillet 1943 à Pétritch (Macédoine bulgare) un accord avec le parti communiste de Bulgarie en vue de la création d'une « fédération balkanique » qui devait former une république autonome avec les trois parties (grecque, yougoslave, bulgare) de la Macédoine et placer les Détroits sous la protection de la Russie ;

2° que le commandant des forces macédoniennes relevant de la onzième division de l'E. L. A. S., organisation militaire sous contrôle communiste, avait traité le 1er septembre 1944 avec le chef des troupes allemandes de l'Egée dans des conditions qui permirent à celles-ci d'évacuer le sol hellène sans essuyer un coup de feu.

Après le départ des Allemands les communistes, pour s'emparer du pouvoir, déclenchèrent un soulèvement sanglant (décembre 1944) qui ne put être réprimé que grâce à l'intervention des contingents britanniques.

Aux élections de mars 1946, effectuées sous le contrôle des trois missions alliées (France, Angleterre, Etats-Unis), qui en attestèrent la sincérité, ils refusèrent d'affronter le scrutin. Ils inaugurèrent par contre au cours de cette même année 1946 une série de raids et d'agressions que les différentes enquêtes ordonnées ultérieurement par l'O. N. U. devaient reconnaître formellement avoir été montés et organisés sur le territoire des Etats voisins (Yougoslavie, Bulgarie, Albanie) et avec l'assistance matérielle de ceux-ci.

En 1947 ces actions sporadiques prennent une forme plus spectaculaire. Mais le gouvernement itinérant de Markos ne réussit jamais à se fixer et ne fut même pas reconnu par les gouvernements des « démocraties populaires ».

LE PLAN BALKANIQUE DE MOSCOU

L'aide aux rebelles de Grèce répondait à un plan synchronisant l'effort des voisins de ce pays et répartissant entre eux les différentes formes de l'assistance à lui fournir.

Et ce plan ne pouvait avoir été élaboré qu'à Moscou. Dans ses Mémoires M. Churchill a révélé que lorsque Roosevelt et lui discutèrent avec Staline la revision des conventions sur les Détroits le maréchal réclama soit une forteresse à l'intérieur des Détroits, *soit une base similaire en Grèce, à Salonique ou à Dedeagatch.*

Cette révélation vient à l'appui de la thèse du gouvernement d'Athènes selon laquelle le concours apporté aux partisans par les voisins de Grèce dissimulait sous les dehors d'une aide à la « libération » du peuple grec les ambitions russes sur les Détroits telles que l'U. R. S. S. les a trouvées dans l'héritage des tsars.

A cet objectif eût répondu la création en cas d'effondrement de la résistance nationale grecque d'une Macédoine autonome du type des « démocraties populaires » placée sous l'influence directe de Moscou. Avec la Thrace elle eût permis aux Russes de contrôler l'accès occidental des Dardanelles et, par là, l'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée.

L'ÉTERNELLE QUESTION MACÉDONIENNE

Cette opération se heurtait à deux obstacles.

Le premier était le caractère purement grec de la Macédoine égéenne, où vivent 1.491.876 Hellènes et 80.346 allogènes dits « slavophones ». Dans ses deux propositions d'armistice, Markos a posé comme condition « le respect des droits des minorités ethniques ». Son calcul se laisse aisément deviner : il tendait à obtenir un statut légal qui permît de faire passer des Bulgares et des Yougoslaves en territoire hellénique pour y préparer, grâce à leur peuplement, la slavisation progressive du pays si le sort des armes ne permettait pas d'en réaliser l'arrachement pur et simple à la souveraineté hellène.

Le deuxième obstacle était la rivalité bulgaro-serbe en Macédoine. Elle date du traité mort-né de San Stefano, en 1877, qui créa une Grande Bulgarie, abolie par le traité de Berlin, mais dont le souvenir a entretenu dans le peuple bulgare une psychose qui sera à l'origine des guerres balkaniques comme de l'intervention de ce pays dans les deux guerres mondiales.

Aussi la question macédonienne resta-t-elle la pierre d'achoppement des accords conclus depuis 1944 à Bled, puis à Varna, entre Belgrade et Sofia. Les troupes de Markos avaient été soumises plus ou moins secrètement à la direction militaire yougoslave, d'abord parce que la Yougoslavie disposait de moyens plus étendus que la Bulgarie et l'Albanie ; ensuite parce que ces deux dernières puissances, vaincues et astreintes (théoriquement du moins) par les traités à des clauses de désarmement, avaient une moindre liberté extérieure de mouvement.

Mais la rivalité bulgaro-yougoslave n'était qu'assoupie. Un rude dicton balkanique veut que « si l'on met à bouillir un Bulgare et un Serbe dans une même marmite leurs os se séparent d'eux-mêmes ». La rupture entre Tito et le Kominform réveilla les vieilles haines. Les journaux serbes accusèrent le gouvernement de Sofia de ne chercher à remembrer la Macédoine que pour la faire passer tout entière sous sa souveraineté. Les Bulgares répliquèrent qu'en soulevant la question de Salonique les dirigeants belgradois renouaient le fil historique de leur politique, axée depuis le XIXe siècle sur la vallée de la Morava et du Vardar, dont la Macédoine égéenne est le débouché. Tito est regardé à Sofia comme un « impérialiste » qui rêve de faire de Belgrade le siège d'une confédération balkanique englobant Bulgarie, Albanie et Grèce.

Cette controverse ramenait, en dépit de tous les traités d'alliance, d'amitié et de « mutuelle compréhension », les relations des deux pays au point où elles étaient au temps des guerres balkaniques et du traité de Neuilly.

Et soutenu par Tito, Markos devenait indésirable, sinon suspect, aux yeux du Kominform. Tout puissant au sein de celui-ci, Dimitrov a obtenu que le « général » cédât la place à un « civil » appartenant à la hiérarchie du parti et exempt de préjugés « nationaux ».

Tel paraît bien être le secret de la « purge » dont le commandement rebelle vient d'être l'objet, purge qui s'étend d'ailleurs à d'autres personnalités.

Il est encore trop tôt pour prévoir les répercussions qu'aura sur la conduite de la guerre civile la démission de Markos. Mais il est évident que seuls les partisans d'obédience communiste continueront la lutte aux côtés de son successeur et que les Yougoslaves refuseront toute assistance à ce dernier. D'où l'on peut déduire que les opérations des partisans auront dans les semaines qui vont suivre un caractère plus limité, sinon plus indécis.

Mais l'aspect le plus grave de cette scission, c'est la publicité qu'elle donne au progrès de la diversion « titiste » dans les Balkans, qui apporte au national-communisme une « centrale », un credo, un exemple. C'est un nouveau chapitre de l'histoire balkanique qui s'ouvre.

Les communistes staliniens avaient compté sur la rébellion grecque pour renforcer, par un intérêt politique commun, la solidarité idéologique des régimes installés à Belgrade, à Sofia, à Tirana. Ce calcul semblait avoir réussi. Aujourd'hui la situation est inversée : la divergence des intérêts a brisé l'unité doctrinale. On avait cru à Moscou que, parties prenantes à un éventuel démembrement du territoire hellénique, les Bulgares et les Yougoslaves marcheraient désormais la main dans la main. C'était ignorer le fond atavique de défiance et d'aversion sur lequel se détachent les relations des deux peuples. Au lieu de les unir l'affaire grecque les dresse une fois de plus l'un contre l'autre. Elle survient, en outre, au moment où la rivalité entre l'Est et l'Ouest prend une nouvelle tournure. Les Occidentaux mettent sur pied une organisation défensive propre à unifier leurs moyens et leurs objectifs stratégiques. C'est le projet de pacte de l'Atlantique. Mais déjà la question se pose d'un pacte analogue dans la Méditerranée. La presse officieuse turque y insiste d'une manière significative. Les Etats-Unis, qui ont pris en charge la défense de l'indépendance hellénique, verraient évidemment d'un bon œil ce prolongement méridional d'un système tendant à rallier tous les pays disposés à s'opposer par la force à une agression soviétique. Pareille extension eût toutefois été dangereuse, sinon impossible, en face d'une solidarité slave exécutant dans les Balkans les directives de Moscou.

Cette solidarité est maintenant rompue. Une fois de plus les événements dont la péninsule balkanique est le théâtre exercent sur la vie internationale et le rapport des forces entre les grandes puissances une influence hors de proportion avec leur importance intrinsèque.

ALBERT MOUSSET.

IIe CONGRÈS R. P. F.

L'an dernier à Marseille les premières assises nationales du R. P. F., fondé en 1947, s'étaient ouvertes dans l'euphorie des adhésions massives et des premières victoires électorales. Cette année les trois mille congressistes se sont réunis à Lille, capitale du Nord laborieux et ville natale de Charles de Gaulle, ayant pris conscience des soucis qui attendent un grand groupement tenu de modeler son action en fonction des événements et de se définir à la fois sur le plan politique et sur le plan social. Le retour au pouvoir des radicaux et des modérés, le coup de frein donné à la hausse, l'effort évident tenté pour le redressement économique, enfin une relative stabilité politique ont écarté le spectre de la dissolution qui semblait l'objectif immédiat du R. P. F. D'autre part le système de la double appartenance n'a pas été sans provoquer quelques déceptions.

Mais le général de Gaulle, convaincu qu'un courant profond entraîne le pays, plane au-dessus des jeux subtils de la politique mineure. Sous son impulsion, et sans se soucier autrement des remous de surface, le R. P. F. s'efforce de pousser ses racines en profondeur, en allant combattre le communisme sur le terrain ouvrier et en y essaimant une mystique susceptible de s'opposer à celle du marxisme.

Aussi les congressistes ont-ils axé leur programme social sur les contrats capital-travail au moyen d'un mode nouveau de rémunération et de gestion. En matière électorale le R. P. F. entend présenter ou patronner partout les candidats qui s'engageront à défendre ses objectifs fondamentaux, se réservant de retirer leur porte-drapeau au second tour devant le candidat le plus apte à battre le communiste.

Car l'homme du 18 juin 1940 continue à appeler les Français à se rassembler contre ce péril, l'actuelle conjoncture politique ne lui paraissant pas capable de protéger les intérêts vitaux du pays.

Dans son discours final le général de Gaulle, qui avait été accueilli chaleureusement à travers la Flandre, a mis l'accent sur l'impérieuse nécessité de défendre la France sans se laisser aller au doute, à la résignation, en rejetant avec dédain les hypothèses « qui laissent supposer que la France transmettrait à d'autres le soin de décider où, quand et comment elle lutterait sur son propre sol ». Sa conclusion a été dure : le R. P. F. a la volonté de prendre en main l'instrument qu'est l'Etat, par les voies normales de la démocratie, c'est-à-dire par le suffrage universel ; mais au cas où l'on s'aviserait de supprimer les consultations populaires légales il n'y aurait, selon lui, qu'une seule conduite à tenir : « Chasser les usurpateurs. »

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

C'est malgré l'avis de ses médecins que M. André Marie avait accepté, le 23 juillet 1948, la charge de président du Conseil et, en septembre, celle de garde des Sceaux, dans le cabinet Queuille.

Dimanche dernier, devant une rechute grave de l'affection pulmonaire qu'il avait contractée dans les bagnes nazis, les médecins ont exigé qu'il tînt compte cette fois de leur avis. Transporté dans une clinique le garde des Sceaux devra rester éloigné du pouvoir trop longtemps pour qu'un intérim soit possible. Le président Queuille a donc accepté sa démission, et il a choisi pour le remplacer M. Robert Lecourt, qui fut déjà garde des Sceaux dans le cabinet André Marie.

Au moment où il installait un des leaders du M. R. P. à la Justice le chef du gouvernement désignait M. Edgar Faure au secrétariat d'Etat au Budget, laissé vacant depuis le départ de M. Alain Poher au lendemain des élections sénatoriales. M. Edgar Faure, avocat, député radical-socialiste du Jura, vice-président de la Haute Cour de Justice, assistait le ministère public français au procès de Nuremberg. Il s'est fait remarquer dans les derniers débats financiers, ce qui lui vaut aujourd'hui d'être appelé au Budget.

M. R. Lecourt, nouveau garde des Sceaux.

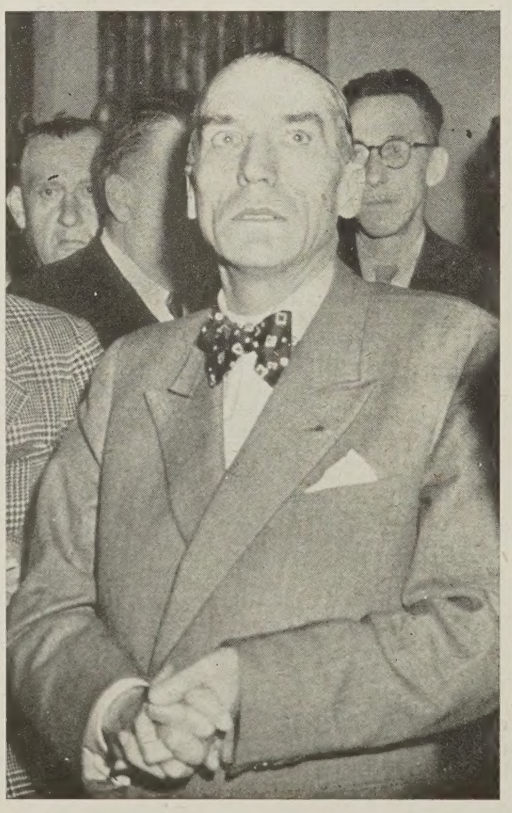

M. A. Marie, très malade, a dû démissionner.

M. E. Faure, secrétaire d'Etat au Budget.

LA QUESTION ROYALE BELGE

Soulevée dès 1944 et encore pendante aujourd'hui, la question royale belge est devenue pour nos voisins et amis un sujet permanent de soucis et de désaccords. Les préoccupations qu'elle soulève ne sont d'ailleurs pas sans peser sur l'effort que poursuit pour son relèvement un peuple courageux qui, au milieu des plus douloureuses épreuves, a toujours donné un bel exemple de vitalité et de foi en son destin.

Le régime monarchique en soi n'est pas en cause. Mais, si le roi Léopold III conserve de profondes, d'ardentes sympathies dans toutes les couches de la population, son retour au trône n'en est pas moins contesté par une fraction de l'opinion. Les deux grands partis associés au gouvernement, sociaux chrétiens et socialistes, s'opposent brutalement dès que ce problème est évoqué et l'actuelle coalition ne peut se maintenir au pouvoir qu'en éloignant sans cesse une solution que l'approche des élections générales n'est pas pour faciliter.

Rien de ce qui préoccupe leurs amis belges ne peut laisser les Français indifférents, tant reste profond le souvenir des souffrances subies en commun, à deux reprises, pour la même grande cause. C'est pourquoi nous avons demandé à deux écrivains de talent et politiquement situés aux deux pôles opposés de l'opinion, mais qui, tous deux membres de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, sont au même titre de fervents mainteneurs de l'amitié franco-belge : M. Louis Piérard, député socialiste de Mons, et le baron Pierre Nothomb, sénateur de droite, d'exposer aux lecteurs de « France-Illustration » cet actuel problème royal, devenu en Belgique la pierre d'achoppement de toute politique suivie et stable.

LA TRAGÉDIE

par LOUIS PIÉRARD,

député, président du groupe parlementaire franco-belge.

Un auteur dramatique français décédé naguère avait intitulé une de ses pièces : *la Tragédie royale*. C'est le titre qui nous vient à l'esprit en pensant à plus d'un épisode de l'histoire d'une famille régnante : celle de Belgique. Malgré les hautes vertus dont elle a donné l'exemple et le génie — le mot n'est pas trop fort — dont fit preuve au moins un de ses membres, le sort s'est acharné sur elle. Je songe non seulement aux deux guerres mondiales, aux pénibles démêlés que connut avec ses filles Léopold II, douloureusement affecté par la mort d'un fils unique ; à sa sœur Charlotte, ex-impératrice du Mexique, qui devint folle après l'exécution de Maximilien à Queretaro ; à la mort du noble roi Albert dans un accident de montagne, à celle non moins affreuse de la gracieuse reine Astrid dans un accident d'automobile. Je songe enfin au pénible conflit qui depuis plus de trois ans tient le roi Léopold III éloigné de son trône.

De ce conflit on comprend qu'un Belge ne parle dans la presse étrangère, fût-ce celle de la France amie, qu'avec beaucoup de réserve, car, hélas ! la Belgique — le peuple belge tout entier — est cruellement divisée par cette question. En France il faudrait se reporter au temps de l'affaire Dreyfus pour retrouver une atmosphère analogue. Qu'on se souvienne du dessin fameux de Forain. Tous les membres d'une famille sont assis autour du repas du soir. Ils ont tous le nez dans leur assiette et, manifestement, se taisent. Légende : « Ils en ont parlé. » Eh bien, à l'heure actuelle dans certaines familles belges il en est à peu près ainsi. La question royale est un tel sujet de discorde que le *pater familias* doit imposer silence à tous. C'est le seul nuage dans un ciel par ailleurs serein, le seul motif d'inquiétude dans un pays dont on a célébré à l'envi, avec raison, la rapide renaissance. Il est bien vrai que de tous les pays libérés la Belgique est en Europe celui dont la situation économique et financière apparaît comme la meilleure. « L'oasis », a-t-on dit parfois. Et, en voulant parler du franc belge : « Le dollar de l'Europe. » Au point que des pays comme la France, l'Angleterre, les Pays-Bas doivent à la Belgique près de 14 milliards de francs belges pour les livraisons qu'elle leur fit ; le plan Marshall servira surtout à la couvrir de pareilles dettes commerciales pour qu'elle puisse continuer d'exporter.

Tout irait donc plutôt bien s'il n'y avait le problème royal. Il est l'objet des préoccupations constantes, pour ne pas dire des inquiétudes, des hommes d'Etat belges. Un observateur étranger n'y comprend rien s'il ne se reporte aux origines de la dynastie et à la constitution belges. La Belgique, comme l'Angleterre, est un pays où le roi règne mais ne gouverne pas : une monarchie constitutionnelle. Aucun acte du souverain n'a de valeur s'il n'est avalisé par le gouvernement. Beaucoup de ceux qui en 1830-1831 tinrent le

LÉOPOLD Ier, ROI DE BELGIQUE DE 1831 A 1865.

nouvel Etat sur les fonts baptismaux étaient républicains de conviction. Mais les puissances ne voulaient pas de la république. Elles n'auraient point toléré un prince français — Beauharnais ou Nemours — dont il fut question d'abord pour la couronne nouvelle. A défaut d'un prince belge (deux grandes familles sollicitées se récusèrent) le choix se porta sur un prince de Saxe-Cobourg-Gotha qui s'était battu à Leipzig dans le camp des Alliés. On avait songé d'abord à lui pour la couronne de Grèce. Marié pour peu de temps à l'héritière du trône d'Angleterre, il devint dans la suite le conseiller de la jeune reine Victoria et s'acquit la réputation d'un sage Nestor de l'Europe.

Au Congrès national de 1831 Alexandre Rodenbach, grand-père de l'auteur de *Bruges la morte,* déclara : « Ce sera donc la monarchie, puisqu'il le faut, mais cette monarchie sera républicaine. » Propos significatifs qui montrent bien dans quel esprit les Belges devaient accueillir le nouveau régime. Léopold Ier fut un grand roi, qui, à force de diplomatie, sut imposer le nouvel Etat au respect des puissances. Mais c'est un fait qu'il s'accommoda difficilement, au début, d'une constitution qui réduisait à bien peu de chose le pouvoir du roi, ne lui laissant qu'un rôle d'arbitre et de médiateur entre les partis. Quant à son fils, Léopold II, ses vastes desseins, et notamment l'œuvre qu'il entreprit au cœur de l'Afrique sans flotte ni armée, devaient se heurter plus d'une fois à l'esprit et à la lettre d'une constitution libérale qui fut souvent proposée en exemple à l'Europe du XIXe siècle. Souverain absolu de l'Etat indépendant du Congo en même temps que chef d'un Etat où, selon la constitution, tous les pouvoirs émanent de la nation : voilà les deux rôles qu'il assuma en même temps. « Un géant dans un entresol », a-t-on dit parfois en parlant de lui.

Malgré quelques conflits les deux premiers rois de Belgique s'efforcèrent de ne point s'écarter de la Charte fondamentale. Quant au roi Albert, il la respecta toujours scrupuleusement. Ce n'est pas trop de dire que son peuple l'idolâtra. Il n'était pas seulement le roi-soldat de l'Yser, « celui qui fut saint Georges », comme dit un poème de Verhaeren, mais un roi démocrate aussi grand dans la paix que dans la guerre, étudiant passionnément les questions économiques, s'intéressant aux sciences et aux lettres, aux progrès de la technique, à la législation sociale, à tout ce qui pouvait améliorer la condition des classes laborieuses. On sait qu'il aimait s'entretenir avec des hommes politiques comme le grand chef socialiste Emile Vandervelde : on ne peut douter qu'il ait élevé son fils aîné, le duc de Brabant, celui qui devait régner sous le nom de Léopold III, dans le culte du devoir et le respect des institutions de la Belgique. Un jour que le roi recevait à déjeuner au château de Laeken Maurice Maeterlinck, titulaire depuis peu du prix Nobel, il dit au prince héritier, à la fin du repas : « Reconduisez le maître, c'est un honneur dont vous pourrez vous souvenir. » De même, comme j'étais allé demander un jour au roi Albert de bien vouloir honorer de sa présence la cérémonie de la translation du corps de Verhaeren dans le tombeau de Saint-Amand, il accepta spontanément, et comme je voulais le remercier : « Vous n'avez pas à me remercier, me dit-il, c'est nous, ma femme et moi, qui nous honorons en assistant à pareille cérémonie. »

Pratiquement on peut dire que grâce au prestige du roi Albert tout mouvement républicain avait disparu de la Belgique, qui avait eu pourtant en 1848 sa campagne de banquets républicains. Certes deux grands partis politiques, le parti socialiste et le parti communiste, ont toujours la République à leur programme et certains chefs libéraux sont républicains de conviction. Mais personne ne s'avise de poser la question du régime. On croit même que dans un pays bilingue et composite comme la Belgique la monarchie constitutionnelle peut et doit jouer son rôle de trait d'union, d'agent de liaison, de médiatrice, d'élément d'apaisement. Ce qui divise la Belgique en ce moment ce n'est pas la question royale. C'est une question personnelle. C'est le cas Léopold III. Les adversaires de celui-ci demandent, selon l'élégante expression de M. Albert Devèze, ministre d'Etat, qu'il s'efface pour laisser régner son fils, le prince Baudouin, qui vient d'atteindre sa majorité et a désormais le droit de siéger comme prince héritier au Sénat.

ALBERT Ier, LE ROI CHEVALIER (1909-1934).

SA MAJESTÉ LÉOPOLD III.

La mort soudaine du roi Albert fut un coup terrible pour la Belgique et peut-être pour l'Europe. Son fils aîné fut appelé prématurément à régner à un moment trouble, dangereux pour la paix du monde. Néanmoins le peuple belge était disposé à lui faire un large crédit lorsque, prêtant le serment constitutionnel, il déclara devant les Chambres réunies : « Je me donne tout entier à la Belgique. » L'affreux accident qui coûta la vie à la reine Astrid obscurcit le début du règne. Dans certains milieux politiques on déplora que le jeune souverain, ayant écarté la plupart des conseillers de son père, s'entourât d'un personnel nouveau.

En octobre 1936 la Belgique rompit les accords politiques et militaires qu'elle avait avec la France et l'Angleterre, ses deux protectrices naturelles, ses deux amies traditionnelles, dont l'entente, au dire du grand diplomate belge Emile Banning, constituait le plus sûr rempart de la paix et de la liberté en Europe. Il s'agissait sous couleur d'indépendance de pratiquer une politique de neutralité, comme celle dont la Hollande et la Suisse avaient profité en 1914-1918. Cette politique, qui a reçu des événements un cruel démenti, il est bien vrai qu'elle a été celle du gouvernement belge tout entier et qu'elle a reçu l'approbation des Chambres.

Vint la guerre ; la Belgique, une fois de plus, fut envahie. Tandis que l'aviation allemande bombardait toute l'étendue du territoire et que déjà la ligne du canal Albert était forcée, le parlement se réunit en séance solennelle. Le roi n'y parut point, alors que son père, le roi Albert, en des circonstances analogues, en 1914, était venu prononcer devant les mandataires de la nation ces mâles paroles d'une netteté de frappe toute romaine qui figurent aujourd'hui dans les livres d'or du civisme. Le roi Léopold III avait eu hâte de se rendre au quartier général, de se mettre à la tête de ses troupes.

Ici nous touchons du doigt une des raisons principales du pénible conflit qui s'est élevé entre le roi Léopold III et une partie de son peuple. Aux termes de la constitution le roi est le chef de l'armée en même temps que celui de l'Etat. En temps de guerre bien plus qu'en temps de paix peut naître un conflit entre les deux fonctions. Hélas ! c'est ce qui arriva en 1940. Nous n'allons pas conter par le détail la campagne des dix-huit jours. Le soldat belge y fit preuve de la même bravoure qu'en 1914-1918. La capitulation n'a plus besoin de justification, elle s'explique pleinement par des raisons militaires. Elle n'est pas la cause essentielle du désastre général qui suivit.

Dès le 13 mai le front français avait été percé dans la région de Sedan-Montmédy et les blindés de Guderian fonçaient en direction de Boulogne. Les troupes belges, épuisées, écrasées sous un déluge de fer et de feu, se trouvaient refoulées, coincées sur une étroite bande de terre flamande, avec des centaines de milliers de civils qui fuyaient, affolés, venant de tous les coins de la Belgique. Le général Blanchard, commandant

en chef des armées du Nord, s'est plaint de ne pas avoir été avisé à temps de la capitulation belge. En réalité on a su dans la suite que ce retard était dû au bouleversement des lignes de communication.

Le roi Léopold III, prenant toutes ses responsabilités comme généralissime, décida seul la capitulation. Cette décision ne revêtait-elle pas, eu égard aux conséquences qu'elle impliquait, un caractère politique autant que militaire ? Pendant dix-huit jours le roi n'avait vu aucun de ses ministres. Le 18 mai il recevait au château de Wynendaele, près de Thourout, son premier ministre, M. Hubert Pierlot, son ministre des Affaires étrangères, M. Henri Spaak, son ministre de la Défense nationale, le général Denis. Ce que fut cette entrevue dramatique nous le savons grâce à la session extraordinaire que les parlementaires belges réfugiés en France tinrent à Limoges. MM. Pierlot et Spaak y contèrent une scène véritablement shakespearienne. Le jeune roi, exalté, refusait de se ranger aux décisions de ses ministres. Ceux-ci lui représentaient que la Belgique devait continuer la lutte aux côtés de la France et de l'Angleterre, qui étaient venues spontanément à son secours, que le roi devait suivre son gouvernement en France, en Afrique s'il le fallait, ou bien en Angleterre, où déjà s'étaient réfugiés la reine Wilhelmine, la grande-duchesse du Luxembourg, le roi de Norvège. Ce n'était pas l'avis du roi Léopold III. Il estimait qu'ayant défendu le territoire national la Belgique avait fait tout son devoir, que son rôle était terminé, que l'armée n'avait pas à franchir la frontière pour aller se battre en territoire étranger. Chef de cette armée, il entendait demeurer auprès d'elle, partager son sort, se constituer prisonnier avec ses soldats. Les Allemands lui assignèrent comme résidence le château de Laeken. Il n'y fit pourtant point un séjour ininterrompu. On lui reproche surtout l'entrevue de Berchtesgaden. Mais le roi déclara qu'il était allé voir le Führer pour tâcher d'améliorer le ravitaillement de la Belgique et d'obtenir la libération de prisonniers wallons. L'Allemagne, appliquant une fois de plus la méthode « diviser pour régner », avait libéré les prisonniers flamands, mais gardé chez elle la plupart des wallons.

Au moment de la capitulation le roi Léopold III écrivit au roi d'Angleterre. La polémique s'empara de cette lettre où le roi expliquait, dit-on, ses décisions. On lui reproche d'avoir entendu alors de mauvais conseilleurs. Mauvais conseilleurs aussi, ceux de l'entourage du roi qui auraient fait savoir par la voie diplomatique ce que l'on pensait « en haut lieu » de la poursuite de la guerre par les Belges réfugiés en Angleterre ou au Congo.

Les incidents auxquels nous venons de faire allusion — et bien d'autres — n'ont cessé d'alimenter la polémique qui fait rage depuis plus de trois ans dans la presse, au parlement et dans les milieux politiques autour de la personne du roi. Malgré tout un certain apaisement s'est fait, et le chef du gouvernement, M. Spaak, a pu dire devant les Chambres que l'honneur de Léopold III et même son patriotisme étaient hors de cause, que le différend portait sur quelque chose de plus grave : la conception que le roi se faisait de la fonction royale.

Il n'y a pas de doute qu'en mai 1940, lorsque le roi donna l'ordre de mettre bas les armes, une grande partie de la population demeurée en Belgique, excédée de souffrances, fut avec lui et le salua comme un sauveur. Au contraire, les Belges qui avaient pris le chemin de l'exil et nombre d'hommes politiques le condamnèrent sévèrement. Aucun Gallup n'a chiffré approximativement le nombre des adversaires et des partisans du roi. Mais il est certain que les partisans sont plus nombreux en Flandre qu'en Wallonie, plus nombreux aussi dans le monde catholique que dans les partis de gauche. Voici le plus grave. Dans un pays de monarchie constitutionnelle et surtout dans un pays bilingue comme la Belgique on ne peut être le roi de 60 % de la population contre les 40 % restants. C'est l'objection la plus sérieuse qui puisse être faite à la proposition de consultation populaire reprise périodiquement par le parti social chrétien. Ce serait un plébiscite à peine déguisé. Voit-on la personne du chef de l'Etat livrée aux luttes du forum ?

Au jour V le roi Léopold se trouvait avec les siens à Sankt-Wolfgang, dans le Tyrol, où les Allemands avaient emmené la famille royale. Le 8 mai 1945 une foule énorme, composée surtout de jeunes gens, se transporta sur l'immense place qui est devant le palais royal de Bruxelles, acclamant le roi et réclamant son retour. Brusquement un cortège d'étudiants déboucha de la place royale. Ce cortège était surmonté de pancartes réclamant l'abdication. Il y eut une brève échauffourée. La police dispersa la foule sans trop de peine, mais on venait d'avoir un avant-goût des troubles que la question royale pouvait susciter dans le pays.

Par un vote des Chambres le prince Charles, comte de Flandre, frère du roi, fut nommé régent du royaume. On s'accorde à rendre hommage à la conscience et au tact qu'il apporte à l'exercice de sa haute et délicate mission. Une loi fut votée qui comblait une curieuse lacune de la constitution, souvent citée comme un modèle. Cette constitution dit bien quand et comment il doit être pourvu à la régence si le roi est dans l'impossibilité de régner. Mais elle ne dit pas quand cette régence doit se terminer. La loi votée stipule qu'elle prend fin après un vote régulier des Chambres qui l'ont instituée.

Telle est actuellement la situation juridique. Le roi Léopold III a fait examiner toute la documentation qu'il possède, le volumineux dossier qu'il a élaboré, par une commission de magistrats et de professeurs dont l'intégrité est au-dessus de tout soupçon. Les conclusions auxquelles aboutit cette enquête sont entièrement favorables au roi, mettent son honneur et son patriotisme hors de cause. Mais cette enquête avait un caractère unilatéral ; et, nous l'avons dit plus haut, la question n'est pas là. En réalité, il n'est pas sûr que Léopold III ait encore la confiance du parlement, expression légale de la nation. La solution est entre ses mains. Il peut abdiquer en faveur de son fils aîné. Si le parti social chrétien obtenait cette consultation populaire proposée tant de fois, ne serait-ce pas la rupture de la coalition gouvernementale actuelle, la dissolution, une lutte particulièrement violente autour de la personne du roi ? Ne serait-ce pas, hélas ! pour la Belgique, jusqu'ici paisible, un véritable saut dans l'inconnu ?

Le parti libéral, lui, a proposé à la Chambre de former une commission d'enquête composée de parlementaires, de représentants du roi et d'éléments étrangers au parlement. Cette commission dirigerait ses investigations non seulement du côté des actes du roi, de la question controversée des rapports entre les fonctions de chef d'Etat et de chef de l'armée, mais se prononcerait sur l'opportunité d'un retour de Léopold III sur le trône. Dans une note remise aux chefs du parti libéral le roi a fait savoir qu'il ne peut se rallier au projet tel qu'il est conçu. Il n'acceptera pas d'intervenir auprès d'une commission chargée de dire « s'il est opportun qu'il reprenne ses prérogatives ». Dans ces conditions la situation d'attente dans laquelle la Belgique se trouve à propos de la question royale peut se prolonger indéfiniment. Seul un triomphe du parti social chrétien aux prochaines élections, la conquête par ce parti de la majorité absolue, peut changer la face des choses. Mais nous nous garderons bien de faire des pronostics électoraux à la fin d'un article que nous avons voulu essentiellement documentaire.

VERS UNE SOLUTION ?

par PIERRE NOTHOMB,

sénateur, membre du groupe parlementaire franco-belge.

MA certitude du retour prochain du roi Léopold me permet à mon tour de parler avec beaucoup de sérénité de cette question royale qui divise encore la Belgique, mais qui doit trouver d'ici peu sa solution nécessaire.

La « question royale » est née du malentendu du 28 mai 1940 : je suis un de ces parlementaires qui ont blâmé le roi à Limoges, trompé par des hommes qui se trompaient eux-mêmes de bonne foi et par d'autres qui avaient intérêt à se tromper. Elle s'est apaisée aussitôt en Belgique occupée, où tout le monde savait, où tout le monde sentait aussi le bienfait quotidien de la présence du grand prisonnier, et parmi les Belges du dehors revenus, par la connaissance de la vérité et par la raison, à plus de justice. Elle a rebondi de façon inattendue pour beaucoup à la libération du roi par l'avance des Alliés en Allemagne le 7 mai 1945.

Tandis que parmi la joie générale du peuple ils envoyaient au roi leurs congratulations officielles, les « hommes de Londres » crurent que le roi n'avait rien oublié. Le « testament » qu'il avait laissé au moment de son enlèvement pour l'Allemagne le faisait craindre en même temps qu'il montrait aux tuteurs étrangers du royaume renaissant quelle personnalité forte était restée le jeune roi. Autour de cette crainte s'enfla commodément le murmure jusque-là discret d'erreurs commises avant, pendant, après la campagne et au cours de la longue période de la présence et du moindre mal. Le mot d'ordre communiste qui avait précédé de loin la libération du roi s'élargit, trouva un climat propice que favorisait encore l'inconsistance des hommes politiques de droite alors au pouvoir avec les autres. De plus gauche à moins gauche l'opposition au retour gagna du terrain et une propagande multiforme s'orchestra, s'amplifia, à laquelle la multitude fidèle n'opposait, dans sa surprise, que sa fidélité.

LE PRINCE CHARLES, RÉGENT DE BELGIQUE.

Tout cela se serait dissipé à l'instant si Léopold III, mal renseigné par les ministres accourus à sa rencontre, n'avait pas hésité à rentrer ; si à son hésitation n'avait pas répondu celle d'un gouvernement que le départ de ses membres catholiques allait rendre bien vite plus docile à certains mots d'ordre ; si le captif mal délivré, au lieu de revenir dénouer sur place un commencement de crise politique, n'avait pas commis l'erreur de deux lettres qu'on feignit de mal comprendre et par lesquelles il demandait à son frère de continuer à exercer quelque temps la régence, à cause de son état de santé et de l'impossibilité momentanée où le refus soudain

des groupes parlementaires de gauche l'avait mis de constituer un gouvernement majoritaire.

On prit prétexte de ces lettres pour faire voter tambour battant une loi nettement anticonstitutionnelle décidant que seul un vote du parlement pourrait décider du moment où prendrait fin l'impossibilité de régner. L'impossibilité de régner « par le fait de l'ennemi » ? Car — M. Spaak le précisa très nettement et à plusieurs reprises dans son discours au Sénat au cours de la discussion rapide de cette loi — il ne pouvait être question d'une impossibilité nouvelle créée par le roi lui-même. Ce qu'il fallait, c'est qu'il ne reprît pas l'exercice du pouvoir au moment choisi par lui. Ce qu'il fallait surtout, c'est qu'il renonçât à ses droits et à ses devoirs.

Désireux de ne pas entrer en conflit plus profond avec une majorité parlementaire périmée — il n'y avait pas eu d'élections depuis 1939 — le roi accepta en fait la loi de juillet 1945 et s'installa en Suisse, attendant les élections nouvelles tandis qu'en prévision de celles-ci s'orchestrait en Belgique une campagne de calomnies dont rougissent aujourd'hui ceux qui l'ont menée. Elle n'empêcha pas le parti social chrétien, le seul qui avait mis la restauration à son programme, de toucher par ses seules forces à la majorité absolue. Une seule voix lui manqua pour tenir les gauches à sa merci. Après une nouvelle expérience fragile d'un gouvernement de « front populaire », l'instauration au début de 1947 d'une combinaison ministérielle P. S. C.-socialiste amena un apaisement. Le nouveau gouvernement s'engageait solennellement à chercher et à promouvoir une solution au douloureux problème, traité dorénavant avec plus de respect. Et M. Spaak prit dans ce but plusieurs fois contact avec le souverain. Diverses solutions préparatoires avaient été proposées jusque-là. Ayant demandé qu'une commission de personnalités impartiales désignée de commun accord examinât avec soin tous les griefs qui lui étaient opposés, le roi, sur le refus gouvernemental, avait constitué lui-même cette commission de professeurs d'universités et de juristes, dont les travaux considérables et décisifs furent présidés par un ministre d'Etat socialiste, l'ancien procureur général Servais. Le comte Carton de Wiart, d'autre part, à la Chambre, et M. Struye, au Sénat, avaient proposé l'instauration d'une consultation populaire : le roi avait en effet noblement déclaré qu'il abdiquerait si, interrogés d'une façon claire, les Belges exprimaient le désir de voir le parlement continuer à ne pas constater la fin de l'impossibilité de régner. Après un long stage parlementaire cette proposition ne fut soumise au vote du Sénat que le 19 octobre dernier et repoussée à parité de voix...

La situation paraît à beaucoup sans issue jusqu'aux élections générales, prévues pour juillet 1949. Mais celles-ci risquent, si la victoire du parti social chrétien s'y confirme, de confondre la cause royale avec celle d'un parti. C'est pour l'éviter que M. Devèze, du parti libéral, partisan jusqu'ici de l'effacement du roi, a déposé à son tour une proposition de consultation restreinte, encore en suspens. Et que certains hommes politiques, dont je suis, espèrent qu'avant le mois de juillet interviendra un vote des Chambres qui, dans l'apaisement et la réconciliation nationale, restituera aux Belges le jeu normal de leurs institutions... Voici pourquoi après trois ans de crise monarchique tout permet de l'espérer :

Les Belges ont réagi, d'abord d'instinct, devant l'excès d'injures des moins nobles parmi les adversaires du roi, devant l'infamie trop évidemment mensongère de certaines accusations et de certains procédés de polémique qui laissaient celui-ci sans défense. Sa patience dans sa fierté, sa prudence, la grande impression qu'il fait sur ses compatriotes, puissants ou humbles, qui vont le voir à Prégny : tout cela a fait refluer vers lui une profonde vague de pitié, puis de sympathie, puis de désir de justice. L'un après l'autre — et tout cela bientôt confirmé par l'immense et judicieux travail de la commission Servais — les griefs accumulés sont apparus vains jusqu'à l'évidence. La politique d'indépendance du temps de la « drôle de guerre » n'était pas celle du roi, mais celle du gouvernement, du parlement, du pays. La capitulation, après une courte et habile campagne menée en liaison parfaite avec les Français et les Anglais, était inévitable, l'armée belge étant totalement encerclée et n'étant pas admise à l'embarquement de Dunkerque, que seule sa résistance héroïque jusqu'à la dernière seconde avait rendu possible. Cette capitulation n'était en rien un acte politique, comme l'armistice français par exemple. Le roi n'avait pas traité avec l'ennemi ; et c'étaient ses accusateurs qui avaient, à Vichy, tenté de le faire : lui seul les en avait empêchés ! Le roi, vraiment prisonnier à Laeken, n'avait pas essayé de former un gouvernement en Belgique : ceux qui le lui avaient conseillé en vain se trouvent précisément parmi ses pires adversaires. La présence du roi à Bruxelles avait sauvé le pays des maux les plus graves sans que jamais elle eût conduit à la moindre complaisance envers l'occupant. Léopold III n'avait consenti à prendre contact un jour avec Hitler que pour essayer d'obtenir un peu de respect de nos droits, et ses protestations ultérieures avaient été accueillies par les menaces grossières du Führer. Il avait payé sa résistance — et d'être le cœur et l'âme de la plus digne résistance — par une déportation cruelle. (N'avait-on pas poussé l'odieux jusqu'à dire que celle-ci s'était faite sur sa demande ?)

En même temps surtout qu'ils rendaient peu à peu cette justice au roi, les Belges réfléchis, de plus en plus nombreux, s'apercevaient que le problème du roi dépassait son cas personnel : c'était, au fond, de la Constitution, du libre jeu des institutions démocratiques qu'il s'agissait. Un des pouvoirs de l'Etat, le parlement, s'opposait au fonctionnement de l'autre. Il faisait de la monarchie une dépendance des Chambres législatives. Et sans la monarchie il n'y aurait plus de Belgique. « Nous avons besoin de la monarchie comme de pain », avait dû avouer le premier ministre Van Acker au moment même où il était le plus acharné des adversaires du roi. Et la Constitution est indivisible. Ce n'est pas seulement l'institution monarchique qui devient précaire si la Constitution est ébranlée, ce sont les plus humbles libertés quotidiennes qu'elle cesse alors de garantir comme autrefois. Chacun en Belgique en avait la preuve sous les yeux. Enfin les partisans de l'effacement avaient pu croire que cette crise royale se résorberait d'elle-même, qu'après la parenthèse de la régence le prince héritier referait la continuité monarchique, mais chacun sait aujourd'hui que le prince héritier n'acceptera jamais de remplacer le roi sans accord complet avec lui... Et quel guide imparfait serait un tout jeune roi pour la Belgique dans les circonstances internationales actuelles ! Celles-ci n'ont-elles pas montré aux puissances anglo-saxonnes, qui en doutaient en 1945, qu'une Belgique forte est plus avantageuse pour tous qu'une Belgique faible ? N'est-ce pas urgent ? Et l'organisation même du pacte défensif de Bruxelles ne vient-elle pas de faciliter la solution de la dernière difficulté qui maintient en vie la question royale ? Je vais m'expliquer sur ce point.

Après avoir dû reconnaître solennellement que le roi est toujours le roi et a droit au respect que certains lui ont longtemps refusé, après avoir proclamé que l'honneur politique du roi est sauf — ce qui fait officiellement justice de toutes les calomnies — après avoir contribué à ramener la controverse sur un plan d'apaisement et de dignité, M. Spaak et ses amis du gouvernement ont réduit le problème à celui d'une divergence politique née d'une fausse compréhension par le roi de ses droits constitutionnels. C'est le vieux problème des pouvoirs du roi en temps de guerre. Chef constitutionnel de l'armée, est-il dans la conduite de la guerre indépendant de son gouvernement ? Entre son devoir de chef militaire et son devoir politique de roi lequel, éventuellement, doit-il choisir ? Léopold I[er] et le roi Albert ont résolu le problème dans le même sens que leur scrupuleux continuateur de la campagne de mai 1940. Cette difficulté est dorénavant vaine : dans l'organisation défensive occidentale, le roi, qui « commande les armées de terre et de mer » à titre de chef de l'Etat et qui doit d'autant plus continuer à les diriger à ce titre que la guerre est aujourd'hui totale, politique et économique autant que militaire, ne peut plus être un généralissime effectif, moins encore un simple général en campagne dans une force internationale. Aussi bien, faisant écho à la proposition de M. Devèze de faire mettre au point par une commission d'hommes d'Etat et de juristes les nuances précises des pouvoirs constitutionnels du roi, celui-ci a-t-il accepté un tel examen qui sera la très prochaine étape de la solution attendue. Cette difficulté écartée, que restera-t-il ?

C'est cette longue évolution du problème en soi et de l'opinion populaire, c'est l'échec évident et définitif des tentatives d'excitation des masses ouvrières contre un prince que tout le monde sait

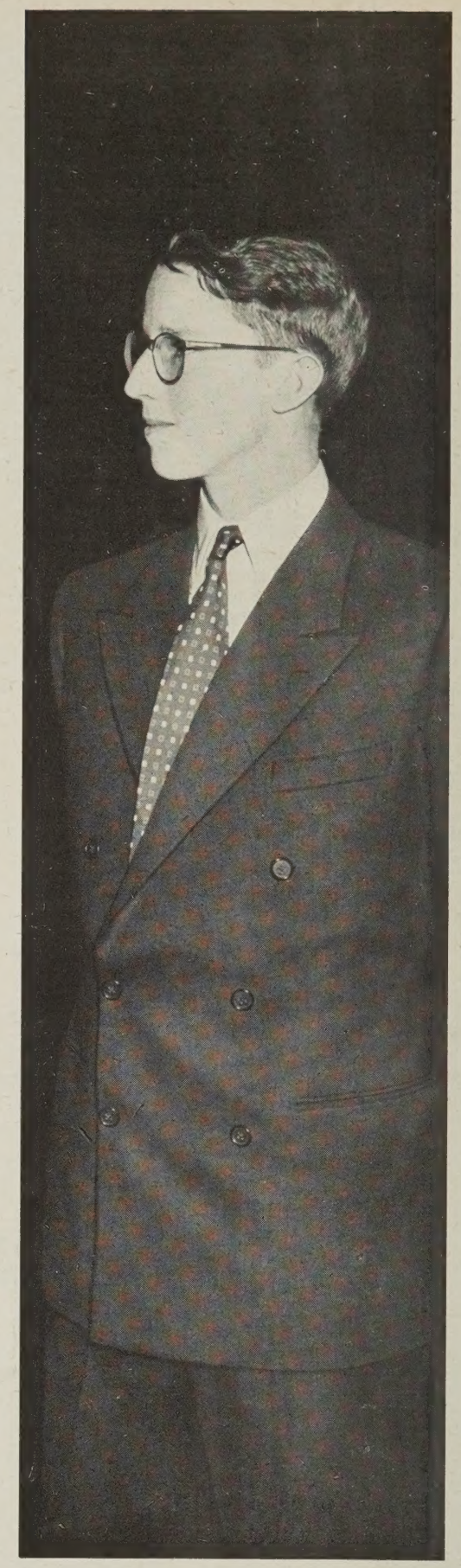

LE PRINCE BAUDOUIN, HÉRITIER DU TRONE.

social au sens le plus avancé du mot ; c'est l'aveu, quotidiennement renouvelé par ses adversaires, que la majorité du peuple est pour le roi ; c'est l'hésitation honnête du parti libéral au sujet du maintien de son hostilité passée (il n'y aura en tout cas jamais d' « effacement » sans retour ! se disent ceux qui sont encore partisans de l'abdication) ; c'est la certitude de l'adhésion du roi à une formule souple et moderne de ses fonctions militaires ; c'est enfin la crainte de tous, même de ses partisans, de voir l'inéluctable retour s'opérer à la suite d'une campagne électorale et d'un résultat qui auraient faussé le jeu normal des partis, qui permettent d'espérer qu'une majorité parlementaire se formera sans attendre cette échéance pour constater la fin du mensonge — par le fait de l'ennemi — sous le signe duquel nous vivons depuis trop longtemps.

L'EMPEREUR S'EST BEAUCOUP MONTRÉ DEPUIS DEUX ANS. L'ACCUEIL QUI LUI A ÉTÉ RÉSERVÉ NE LAISSE PAS DE DOUTE SUR LES SENTIMENTS DE SON PEUPLE.

LE JAPON OCCUPÉ(*)

par G. DOLLÉ

L'EMPEREUR

ON ne peut pas parler du Japon sans faire une place spéciale à l'empereur. L'empereur n'est pas un souverain ordinaire, il n'est pas une pièce d'un système politique, il se confond avec le pays lui-même, il est l'essence d'un être collectif. Sa position dans l'histoire est unique. N'est-il pas le cent vingt-quatrième représentant d'une lignée ininterrompue dont l'origine, qui remonte officiellement à l'empereur Jimmu en l'an 660 avant Jésus-Christ, se perd en réalité dans l'obscurité des âges légendaires ? Il est aussi vieux que le Japon lui-même. On ne conçoit pas l'un sans l'autre. Eliminé, l'empereur entraînerait sans doute la désintégration du pays. C'est bien ce qui fut compris de part et d'autre lorsqu'en août 1945 le gouvernement japonais acceptait de capituler sous la seule réserve qu'il ne serait pas porté atteinte aux droits souverains de Sa Majesté et que les Alliés, sous-entendant leur accord de principe, répliquaient que l'autorité de l'empereur serait soumise à celle du commandant suprême pour les forces alliées.

Quelques mois après la capitulation, à l'occasion du 1er janvier 1946, l'actuel empereur adressait à son peuple un rescrit qui fit grand bruit de par le monde. « Le Mikado, annoncèrent alors en manchette les journaux d'Occident, renonce à sa divinité. » La vérité est moins sensationnelle et plus subtile. Certes les termes de la déclaration traduite en langage occidental permettraient peut-être pareille interprétation. L'empereur disait que les « liens entre lui et son peuple avaient toujours été ceux d'une confiance et d'une affection mutuelles, qu'ils ne reposaient pas sur les mythes et les légendes et n'étaient pas fondés sur une fausse conception que l'empereur est divin, le Japon supérieur à toute autre nation et appelé à gouverner le monde ». La mythologie japonaise, il est vrai, fait remonter l'ascendance de la famille impériale à la déesse du soleil, Amaterasu. En affirmant qu'il n'y avait là qu'une légende l'empereur n'a certainement pas fait un grand sacrifice, et sa position dans l'esprit de son peuple ne s'en est pas trouvée beaucoup modifiée. Pour le Japonais l'empereur n'est pas divin au sens usuel occidental du mot, mais il est « Kami », et c'est une conception qui est difficilement accessible à notre entendement. Il est un homme assurément, mais il bénéficie d'une sorte de grâce d'état. Plus que tout autre de ses sujets il a sa part de l'esprit, car il est le foyer où se concentre l'esprit de son peuple. Il est le résumé et la synthèse de leurs désirs, de leurs besoins, de leurs aspirations. Il a hérité des innombrables « Kami » qui l'ont précédé et qui, béatifiés en quelque sorte, ont place dans un vaste panthéon. Il est le trait d'union entre les vivants et les morts. Et dans la sensibilité japonaise tel était l'empereur hier, tel il est encore aujourd'hui, le rescrit n'y a rien changé.

AUJOURD'HUI L'EMPEREUR NE SUBSISTE QUE COMME UN SYMBOLE DE L'ETAT.

Au moins aussi important et peut-être d'un sens plus profond, le renouvellement par le même rescrit du serment impérial prononcé en 1868 par le grand empereur Meiji au lendemain de la restauration du trône.

En voici les cinq parties :

1° Nous réunirons des conseils et nous gouvernerons en accord avec l'opinion publique ;

2° Les hommes de toutes classes sans distinction seront unis dans toutes les entreprises ;

3° Tous les fonctionnaires et serviteurs de l'Etat travailleront d'un commun accord. Le peuple sera traité de telle sorte qu'il soit à même de réaliser ses aspirations et qu'il n'ait aucun sujet de mécontentement ;

(*) Voir *France-Illustration* nº 172 du 29 janvier.

L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE VISITANT UNE EXPOSITION D'ART MODERNE.

L'EMPEREUR NE DÉDAIGNE PAS LES MOYENS ARCHAÏQUES POUR SE DÉPLACER.

SUR LE TERRAIN D'ÉQUITATION DE NASU, L'EMPEREUR HIROHITO SE PROMÈNE AVEC LE PRINCE HÉRITIER AKIHITO (A DROITE) ET SON SECOND FILS.

4° Toutes les façons de faire et coutumes sans valeur seront abandonnées et le peuple s'avancera sur la voie du ciel et de la terre ;

5° Nous chercherons à nous instruire auprès de toutes les nations du monde et l'empire sera conduit au zénith de la prospérité.

Accompagné de la promesse de restaurer le pays, ce retour aux sources, à la pensée de l'illustre et glorieux ancêtre n'est-il pas hautement significatif et révélateur de l'âme japonaise, de ce tempérament de fourmi, jamais découragé, qui vient peut-être de l'habitude des désastres naturels ? N'est-ce pas affirmer du plus profond de l'abîme, trois mois après un désastre national sans précédent : « Nous nous relèverons, nous remonterons la pente, il n'est que de reprendre la voie qui nous fut tracée il y a deux générations » ?

La nouvelle constitution a profondément modifié la position légale de l'empereur. D'après la constitution Meiji l'empereur était le chef de l'Etat, sa personne sacrée et inviolable. Il détenait et exerçait les droits de la souveraineté : avec le pouvoir législatif, le commandement des armées de terre et de mer, le droit de faire la guerre et la paix, de conclure les traités. Aujourd'hui la souveraineté a été transférée au peuple et la part de l'empereur n'est pas supérieure à celle d'un simple citoyen. Il n'est même pas le chef théorique du pouvoir exécutif comme dans beaucoup d'Etats parlementaires modernes. S'il nomme le premier ministre, il s'agit là d'une investiture purement formelle, car en fait celui-ci est élu par le parlement. L'empereur, dépourvu de toute autorité, ne subsiste plus légalement que comme le symbole de l'Etat. Il subsiste cependant, et c'est fondamental. N'oublions pas que pendant six siècles et il n'y a pas si longtemps encore l'empereur du Japon a été dépouillé de toute autorité et que le pouvoir était exercé par les shoguns, véritables maires du palais. Ce qui est réellement important, c'est qu'il continue à vivre dans l'esprit du peuple. Nous savons en France que les constitutions ne prévalent point contre la conscience, nous dirons même l'instinct national.

L'empereur s'est beaucoup montré depuis deux ans à travers tout le pays. Dans son rôle diminué ne sent-il pas la nécessité de manifester sa présence aux yeux de ceux qui furent ses sujets comme un espoir et un encouragement ? Ne veut-il pas dire dans un langage muet à ceux qui se courbent sur son passage : « Nous sommes humiliés. Le pays est occupé. Mais espérez. Je suis là toujours et je suis le Japon éternel » ? Partout il est accueilli avec des marques de déférence qui peuvent permettre de penser que ce message est compris plus ou moins confusément et qui ne laissent pas de doute sur les sentiments du peuple à son égard. Sans doute y a-t-il bien des éléments avancés d'extrême gauche qui réclament l'abolition de l'institution impériale. A côté de l'attitude officielle des partis il y a les sentiments des individus. On raconte que dernièrement une bande de manifestants communistes revenant de la Diète longeaient, sur le chemin du retour, les fossés du palais impérial. Auprès d'une des portes, signes et coups de sifflet des agents de police : une voiture débouche, celle de l'impératrice. Il ne fallut pas longtemps pour que disparussent pancartes et drapeaux rouges et que les manifestants découverts prissent l'attitude d'un respect qui n'était certainement pas forcé.

Veut-on une autre anecdote ? Au cours d'une visite dans une usine le chef du syndicat ouvrier, présenté à l'empereur, eut l'audace de lui demander permission de lui serrer la main au nom de tous les ouvriers de la région. Avec naturel l'empereur, dit-on, suggéra en réponse que le geste fût remplacé par une révérence à la japonaise. Mais c'est la dispute qui s'éleva ensuite au sein du syndicat qui est intéressante. Le chef fut blâmé par les uns pour une telle initiative, tandis que les autres le soutenaient avec chaleur. Les ouvriers, disaient ces derniers, avaient été si impressionnés et émus par la visite de l'empereur qu'ils « se sentaient comme pleurant dans ses bras » et qu'une poignée de main était la meilleure manière d'exprimer ce sentiment débordant. En fin de compte, pour avoir voulu manifester son respect sous une forme trop « avancée », le chef de l'union fut mis en minorité.

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Tout l'avenir économique et politique du Japon est dominé par le problème démographique. Comment le pays pourra-t-il faire vivre une population très dense et rapidement croissante ? Il comptait 72 millions d'habitants en 1938 ; dix ans après, malgré les pertes de la guerre, il en compte plus de 80 millions, soit 10 % en plus, non compris les quelque 500.000 prisonniers que les Russes retiennent encore en Mandchourie.

Le taux net d'accroissement naturel, excédent des naissances sur les décès, n'a jamais été aussi élevé. En 1947 la population s'est accrue de 1.570.000 habitants, soit de 2 %. En France pendant la même année, considérée comme très favorable, l'accroissement naturel n'a été que de 325.000, soit 0,8 %, c'est-à-dire que le taux a été deux fois et demie moins élevé qu'au Japon. Il n'est que de se promener dans les villes et les villages japonais : partout les enfants grouillent. Les parents se plaignent dans les journaux de l'exiguïté des salles de classe, dont certaines sont si encombrées que les maîtres ne peuvent pas circuler entre les élèves.

Mais ces chiffres ne prennent toute leur valeur que si on les rapporte à la superficie des territoires ou, ce qui est encore plus significatif, à la superficie des terres cultivables. Comme l'étendue du Japon ne dépasse pas les sept dixièmes de celle de la France, les densités de population, respectivement de 210 et de 75 habitants au kilomètre carré, sont presque dans le rapport de 3 à 1. Bien plus, les îles nippones, au sol tourmenté, ne comptent pas plus de 16 %, soit quelque 6 millions d'hectares, de terres cultivables. La France est à cet égard beaucoup mieux partagée avec une superficie de terres cultivables près de quatre fois supérieure. On se représentera la situation du Japon et ses difficultés en imaginant une France peuplée de 250 millions d'habitants.

Problème social, économique, politique auquel aucune bonne solution n'a encore été proposée. Certains préconisent le contrôle des naissances. Une propagande est faite dans ce sens. On a même parlé sérieusement d'édicter à ce sujet des mesures légales. Pour des raisons d'éthique supérieures à la

MALGRÉ UNE AGRICULTURE POUSSÉE AU JARDINAGE ET LES EFFORTS POUR AUGMENTER LES EXPORTATIONS, LE JAPON EST LOIN DE LA PROSPÉRITÉ DE 1939.

raison d'Etat on n'est sans doute pas près d'en venir là. Quant à la restriction volontaire, ce n'est qu'une perspective et rien n'indique dans la tendance actuelle qu'on puisse y voir la solution cherchée. L'émigration pose des problèmes politiques considérables, d'autant plus difficiles à résoudre que le Japonais, favorisé dans ses îles, n'émigre volontiers que vers les pays où les cieux sont cléments et les conditions de vie faciles. La Mandchourie, qui aurait pu être avant la guerre le déversoir cherché, n'a guère absorbé que quelques centaines de milliers de nationaux, la plupart fonctionnaires ou hommes d'affaires. Au total, des territoires extérieurs occupés par les Japonais on a rapatrié après la capitulation moins de 3 millions de civils. Il ne reste plus alors qu'à compter sur une meilleure utilisation du sol et de ses ressources, sur une amélioration de la productivité des terres, mais les espoirs dans cette direction ne peuvent être que très limités par la nature même des choses et, quoi qu'il soit obtenu, il est à craindre que les gains ne restent inférieurs à l'accroissement des besoins. C'est une grave question qui devrait préoccuper non seulement les dirigeants japonais, mais tous les hommes d'Etat qui pensent à l'échelle du monde et sont soucieux de voir résolus autrement que par la force d'inéluctables problèmes de vie humaine.

L'ÉCONOMIE D'AVANT GUERRE

Ce qui caractérise le Japon c'est l'exiguïté de ses terres cultivables et la pauvreté de ses ressources naturelles. Malgré une agriculture poussée au jardinage et des rendements de la terre qui sont parmi les plus élevés du monde il n'arrivait pas à tirer de son sol plus de 80 à 85 % de la nourriture indispensable à un peuple sobre. Quant aux ressources naturelles : du charbon en quantité insuffisante et de qualité médiocre, du minerai de fer ne fournissant guère plus de 15 % de la consommation, quelques minerais plus abondants, mais ne représentant en aucune manière une richesse.

Malgré ces conditions défavorables le Japon avait réussi à bâtir une économie prospère qui lui avait permis non seulement de vivre, mais de se donner en quelques années un appareil industriel et militaire formidable, tout en conservant souvent une balance commerciale favorable. Par quels moyens ? D'abord il avait annexé ou s'était associé des territoires asiatiques qu'il avait mis en valeur et qui formaient avec l'archipel nippon une unité économique, la zone yen de Corée, de Mandchourie, de Formose ; il en tirait la plus grande partie du riz, du soja, du sucre, comme du charbon et du fer, qui lui manquaient. Puis il avait développé de puissants moyens industriels qui lui permettaient de vendre son travail sous forme de produits manufacturés, en tête desquels de très loin venaient les cotonnades. Enfin l'exportation de la soie, dont il était le premier producteur du monde, et l'exploitation d'une marine marchande classée juste après celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis lui rapportaient de substantiels bénéfices.

LA SITUATION PRÉSENTE

Ce court résumé de la situation économique du Japon avant la guerre va permettre de mieux juger sa condition présente. Tout l'édifice patiemment élevé est par terre : les territoires extérieurs, colonies, protectorats, sphères d'influence, perdus ; le commerce extérieur, ruiné dans un monde hérissé de barrières monétaires, dans une Asie ravagée par des troubles politiques ; la soie supplantée par le nylon sur le marché américain, qui absorbait les huit dixièmes des exportations ; une marine marchande détruite par la guerre et qui n'est plus que l'ombre d'elle-même. Le résultat, c'est un pays qui ne peut plus se suffire à lui-même, incapable de satisfaire à ses plus stricts besoins de consommation. Il vit cependant, avec l'aide de l'occupant, qui lui fournit de quoi compléter une maigre ration. Mais c'est là une solution artificielle et provisoire. Les Etats-Unis ont maintes fois déclaré que le contribuable américain ne continuerait pas indéfiniment à soutenir l'adversaire vaincu, qui lui coûte présentement un million de dollars par jour. Si cette raison n'est pas la seule elle a largement contribué à la nouvelle orientation de la politique américaine, qui tend à une remise sur pied aussi rapide que possible de l'économie japonaise. C'est actuellement l'objectif de S. C. A. P. le plus proche. Il y consacre tous ses efforts ; dans cette tâche de restauration il pousse, guide, conseille, stimule les autorités nationales responsables. Ses techniciens, ses administrateurs encouragent une meilleure exploitation des ressources naturelles. La production des mines de charbon est-elle insuffisante, il envoie sur place des équipes de contrôle. Des crédits sont accordés pour l'achat de matières premières qui, transformées, alimenteront un commerce d'exportation qu'on essaie de réamorcer par tous les moyens.

La situation de l'industrie s'est améliorée depuis la capitulation sans être encore brillante cependant. On prend généralement pour base la moyenne de production des années de 1930 à 1934. C'est celle que les Alliés ont admise en principe pour la fixation du potentiel industriel que le Japon serait admis à conserver, sans tenir compte du boom des années suivantes. Sur cette base l'index de la production s'est progressivement relevé de moins de 20 % à environ 50 %, mais rapporté à l'année 1938 il n'atteint pas 30 %.

Pour avoir une idée plus précise de l'économie actuelle du Japon il faut se référer aux index partiels. Bien entendu les efforts combinés du gouvernement japonais et de S. C. A. P. ont porté sur l'industrie de base, l'industrie minière. L'extraction du charbon a été encouragée par tous les moyens, et, en dépit de difficultés de toutes sortes qui se traduisent par un rendement des mineurs moitié de celui d'avant guerre, elle a sensiblement atteint le niveau de 1930-1934. L'industrie chimique, comprenant la fabrication des engrais, est ensuite celle qui a bénéficié de la plus forte reprise, son index rapporté à la période 1930-1934 s'élevant à 75 %. Le souci direct et immédiat du « bol de riz » explique suffisamment ce chiffre. Mais c'est l'industrie textile qui reste le plus touchée : l'index qui mesure son activité n'a guère dépassé 20 %. Ce chiffre est peut-être celui qui figure le mieux la condition actuelle de l'économie japonaise. Les cotonnades, nous l'avons dit, formaient la principale contre-partie des indispensables importations. Si l'on tient compte de la consommation nationale, quelque réduite qu'elle soit par l'effet du rationnement, on voit à quel point le Japon en est dans le rétablissement du système d'échanges qu'il s'était bâti et qui lui permettait de vivre.

L' « ATELIER DE L'ASIE »

En mai 1948 le gouvernement japonais a publié l'avant-projet d'un plan de cinq ans pour la restauration économique. Les grandes lignes de l' « économie stabilisée » qui doit être atteinte en 1953 ne sont guère différentes de celles d'avant guerre : grosses importations de produits alimentaires (4 millions de tonnes) et de matières premières (coton et laine brute, minerais de fer, bois, charbon, sel) compensées par l'exportation de produits fabriqués, dont, en valeur, 55 % de textiles et 20 % de machines. Ce dernier chiffre marque une très importante augmentation sur celui d'avant guerre. Avec une industrie mécanique développée le Japon deviendra-t-il l' « atelier de l'Asie » ? Notons bien que l'expression n'est pas japonaise, mais américaine...

Il serait inconcevable qu'après pareil choc le Japon ne connût pas de difficultés monétaires. Inévitablement l'inflation est apparue et le yen, partageant le sort de beaucoup d'autres monnaies, a subi les conséquences du déséquilibre entre la production et la consommation. Le change était contrôlé avant guerre ; le taux en était d'un peu plus de 4 yens pour 1 dollar. Aujourd'hui il n'y a pas encore de taux officiel, mais au marché noir le dollar vaut environ 400 yens. Le yen est donc à peu près à la parité du franc, alors qu'avant la guerre il valait 11 francs. Certes la Chine connaît des difficultés monétaires plus graves encore, mais l'économie japonaise est loin d'être restaurée.

DANSES D'ESPAGNE
DE JOSÉ
GRECO

Une ombre clouée au ras de l'argile d'or s'est brusquement redressée. Que l'on imagine les paysages calcinés sous le soleil d'un matin désert. Il n'y a rien de plus pur qu'une ombre sertie de bleu découverte au cœur de l'été. Mais que cette ombre se lève et danse en face de vous, et vous croirez au miracle.

C'est ainsi qu'apparaît José Greco, ombre noire et persuasive, à la fois lointaine et précise. Dès la *Danse du meunier* on est frappé de cet étrange mélange de la ligne courbe, lascive, et de l'acuité. Souplesse du dos, jeu enroulé des bras et des poignets contrastent avec les traits brisés des jambes, les cassures nettes du geste. Les claquements des talons chantent un poème de précision et d'appel, puis s'étouffent jusqu'à faire parler le silence. Une force s'impose dès les premières notes de la *farucca*. Elle se lit dans le masque resserré du visage et les mains étendues, autoritaires. C'est très pur, noble, détaché, plein d'orgueil. Le danseur est là, authentique. S'il se revêt de blanc pour *El Romance de la Luna,* poème de mélancolie, il trace encore auprès des fontaines imaginaires une ligne suggérée aussi sensible qu'une inflexion de voix. De la violence des jeux de lames aux finesses d'un rêve de patio, José Greco se révèle d'une étonnante maîtrise. Ses partenaires et toutes atmosphères recrées demeurent entre ses mains : ainsi des *Goyescas* échappées de réminiscences picturales. Tout est étonnamment voulu. (Une émotion brute : cette fille en robe blanche et longs cheveux qui fuit deux hommes de la terre courbés, paysans âpres aux gestes de faucheurs voleurs de lumière. Ils la poursuivent dans la faim et la soif. *Y se la llevaron...*)

Désinvolte dans sa minceur, Greco sait aussi l'ironie élégante des danses de Castille et le rire éclatant des variations du *Caprice espagnol.* Il sait les bonds silencieux, les ports de tête hautains. En un mot tout ce qui fait la race et l'élégance. Les couleurs dont il joue sont riches, chaudes. Il recherche les tons purs.

Les danseurs et danseuses de sa troupe prolongent cette harmonie. Carola Goya, longue et souple comme une branche de saule, est toute classique, pure, presque immatérielle. Mila Amparo est l'attirance d'une flamme, une nostalgie un peu angoissée, avec une gamme étrange de tendresses contenues. Luis Olivarès, vivace, aigu, puissant, « de bronze et rêve ». Une gitane, un guitariste chantent les sortilèges.

Mais avons-nous fait un voyage chargé de rencontre ? La belle technique nous apparaît à chaque instant. Des danses classiques du XVIII[e] siècle aux envoûtements gitans. Mais nous sommes lucides. Tout est vu dans une clarté coupante comme du verre. Nous ne quittons pas cet état d'éveil. Rien ne nous emporte au delà. Les pas égrènent des paroles précises pour les véritables connaisseurs. La foule cherche plus : elle exige l'émotion d'une rencontre et ce choc au cœur que donne toujours la joie brutale de la danse espagnole. Ceux-ci, Espagnols aux rythmes clairs, ont vagabondé en Amérique et gardent le goût des effets un peu conventionnels, un peu « revue ». On regrette aussi amèrement cet orchestre si peu soucieux de la danse sous une baguette aveugle et lente.

La personnalité tranchante du beau José Greco veut crier mieux sa lumière. Et le *Boléro* qu'il ordonne est une porte ouverte. Nous pourrons peut-être un jour le suivre dans la force du rêve pur.

Martine Cadieu.

Photographies *France-Illustration.* (H. Parnotte.)

Quand viennent les gitans couleur de bronze, tête dressée et yeux mi-clos... Quand les talons battent leurs chansons massacrées et que sonnent les castagnettes...

La danse flambe dans le soleil et les gestes crépitent comme des étincelles. José Greco au masque grave fait tournoyer une femme fleur. Le temps de Goya remonte a l'ame tel un songe de couleurs. La tendresse, l'ironie, l'âpreté s'y mêlent étrangement. Du fandango a la roto, du boléro au chant flamenco, le même jeu court au ras du sol...

POUPÉES

HISTORIQUES ET IMAGINAIRES

Un soir de Noël, un groupe d'amis se voyaient offrir par leur hôte, Jean Privat, de petites poupées exécutées avec des moyens de fortune. Ces cadeaux furent si appréciés que le créateur et ses amis se sont ingéniés depuis lors à concevoir des poupées « historiques et imaginaires » qu'expose actuellement une librairie de la rive gauche. Poupées littéraires aussi, qui s'inspirent avec éclectisme d'œuvres classiques ou modernes : de *Dom Juan* à *la Négresse blonde* et de *Ruy Blas* à *l'Ancre de Miséricorde*. Trente-sept ouvrages ont donné jour à tout un petit monde de figurines lilliputiennes dont l'exécution n'aura nécessité que quelques bouts d'étoffe, des éclats de bois, des déchets de métal, un peu de plâtre... et aussi beaucoup de talent et d'esprit.

Photographies *France-Illustration* (Henri Parnotte.)

« Bateaux lavoirs au pont Notre-Dame. »

AU MUSÉE DE L'ORANGERIE

JONGKIND

PAR LOUIS CHÉRONNET

En un temps comme le nôtre, où la critique d'art se veut classificatrice à l'image des sciences et de certaines disciplines, il arrive qu'on rencontre des talents qui, quelque bonne volonté qu'y mette l'esprit, demeurent en dehors de toute catégorie précise. Tel est le cas de Johan Barthold Jongkind, né à Latrop (Hollande) en 1819, mort en France en 1891 et qui en soixante-douze ans vit mourir et naître les plus grandes écoles de peinture du XIXe siècle sans adhérer à aucune et fut à la fois un simple et un révolutionnaire, un naïf et un précurseur, mena une vie de bohème vagabond, ami de la dive bouteille, sans qu'on puisse malgré tout le ranger dans la cohorte des peintres maudits, car son art pénétra rapidement dans les collections bourgeoises, où ses œuvres, presque sans peine, furent considérées comme des valeurs sûres.

Paysagiste avant tout, et à coup sûr plus dessinateur et aquarelliste que peintre, parti d'une certaine notation naturaliste due à la précision de son dessin, il annonce par la fluidité de ses couleurs à l'eau le frémissement

« Flottille de bateaux a l'entrée du port d'Anvers. »

« La Seine a Argenteuil. »

« Pont de La Charité-sur-Loire. »

« Les Patineurs. »

lumineux des impressionnistes, cependant que lorsqu'il use de l'huile, par sa discrétion délicate mais non sans sécheresse ni pauvreté, il fait penser tout ensemble à Corot et à Utrillo.

On l'a assez justement, en tant qu'homme, rapproché de Verlaine, mais il avait des brusqueries, une misanthropie qui atteindra sur le tard la manie de la persécution et explique assez bien son perpétuel côté fugueur et son besoin de solitude, que n'avait pas le pauvre Lélian, mais par sa longue taille dégingandée et son visage maigre encore allongé de haut en bas par un éternel haut de forme et une barbiche de chèvre il évoquerait plutôt cet autre errant pédestre qui fut, un bref moment de vie, son contemporain : le poète comédien Glatigny.

En Hollande il fut l'élève de Schelfhout, paysagiste qui s'était formé lui-même contre la volonté paternelle, mais en arrivant à Paris et en s'installant aussitôt 1, place Pigalle, c'est d'Isabey qu'il prend ses premiers conseils. Cependant, dans la capitale c'est quand même vers les quartiers misérables aux verdures souffreteuses, aux masures écaillées que le dirigent ses pas. Ainsi on le voit planter son chevalet à Montmartre, à Ménilmontant, aux Gobelins et jusqu'à la porte d'Italie, sans compter sur les bords de la Seine. Et précédant les impressionnistes, sans volonté systématique, il sera le premier à peindre plusieurs fois le même sujet sous des éclairages différents selon les heures du jour ou les saisons.

Avec une facilité un peu monotone il peint donc inlassablement des aquarelles rapides, prenant un peu de repos sur place dans les bistros les plus proches du motif choisi en sirotant vin blanc, alcools ou absinthe.

Mais souvent la nostalgie le reprenait des larges horizons des ports mouillés, où les ciels humides et les eaux des plages et des bassins se confondent dans une même fluidité transparente. Il entendait alors en lui le vieil appel de ses ancêtres les marinistes et les luministes hollandais (à moins que, plus prosaïquement, ce ne soit l'accumulation des dettes qui le force à quitter la France pour quelque temps) et il repartait pour son pays natal. D'autres fois il se contentera d'aller vagabonder en Belgique, en Angleterre, en Bretagne, en Normandie (les environs d'Honfleur et de Dieppe seront pour lui des manières de Zélande), ces pays d'atmosphère liquide et irisée qui lui permettront de diaprer de légères ruisselances l'armature de son dessin souvent si durement expressif.

En vérité, c'est en ces lieux qu'il sera le plus lui-même, le plus en possession de ses moyens, hardi et tendre tout à la fois dans une facture prompte et libre qui fera que Manet dira de lui qu'il est le père du paysage moderne. C'est là, devant ces jours pâles, en ces solitudes mélancoliques, que son cœur pur et sa nature ingénue seront éblouis et comme éperdus de reconnaissance devant certains brefs éclats intensément irradiants. Et c'est pour toute cette subtilité complexe qu'il sera aimé à la fois par Zola, Goncourt, Banville, ces littérateurs de prose réaliste et de poésie chatoyante, ainsi que par ces honnêtes et humbles paysagistes, mais si tendrement sensibles : Boudin et Cals.

Vériste et visionnaire, on ne peut accorder à Jongkind le génie d'un Monet, d'un Renoir, encore moins d'un Van Gogh, son compatriote, mais l'ensemble actuellement exposé à l'Orangerie (un peu trop nombreux à notre avis et qui risque par là d'écraser ses qualités, si réelles soient-elles) nous le montre sous son meilleur jour d'intimiste de plein air plus puissant dans le ton faible de l'aquarelle que dans les accents majeurs de l'huile.

Le Moro Naba, a l'imposante carrure, arbore avec satisfaction l'Etoile noire du Bénin dont il a été décoré par le haut commissaire.

LA HAUTE-VOLTA DANS L'UNION FRANÇAISE

par René Brest

M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, vient de se rendre en A. O. F. pour procéder à l'installation à Abidjan du grand état-major de l'Afrique centrale. Au cours de ce déplacement, le ministre s'est rendu en Haute-Volta, territoire nouvellement remembré et intégré dans la Fédération de l'A. O. F. A cette occasion nous donnons ci-dessous un reportage de la réception qui fut organisée par le Moro Naba à Ouagadougou, en présence de M. Paul Béchard, haut commissaire de la République en A. O. F., pour consacrer la renaissance administrative et politique de la Haute-Volta.

Il est une tradition, vieille d'un siècle, que le Moro Naba, chef des Mossis de Ouagadougou (capitale de la Haute-Volta), observe encore scrupuleusement.

Autrefois, tous les jours, mais maintenant le vendredi seulement, le cheval de guerre du Moro est sellé et attend son maître à la porte du palais dès le lever du jour, tenu par un *soroné* (1). Vêtu lui aussi pour les combats, le Moro traverse son jardin et se heurte alors à ses quatre ministres, le Ouidi (ministre de la cavalerie), le Baloum (ministre du protocole), le Larallé (ministre des sépultures) et le Gounga (exécuteur des hautes œuvres), qui lui tiennent ce langage :

— Nous sommes d'avis, Moro, que tu ne devrais pas partir en guerre. Tu es le plus fort et, d'autre part, si tu venais à être tué dans une bataille, comment veux-tu que Ouagadougou vive sans ta présence ?

Le Moro se range à ce sage conseil et regagne sa demeure tandis que le *soroné* asperge d'un peu d'eau le lieu de cette rencontre, comme pour en effacer la trace. Puis, ayant quitté ses effets de guerre pour revêtir un *fouidri* blanc et se coiffer du *pirigou*, le souverain, sortant à nouveau de chez lui, reçoit les hommages de ses ministres, qu'il feint de ne pas avoir déjà vus, et les invite à se mettre au travail journalier dans l'intérêt du peuple Mossi.

Cette charge, le Moro n'est pas le seul à l'assumer. En effet, vers le XI[e] siècle

(1) Serviteur.

A Ouagadougou, M. Béchard donne l'accolade au chef Yatenga Naba.

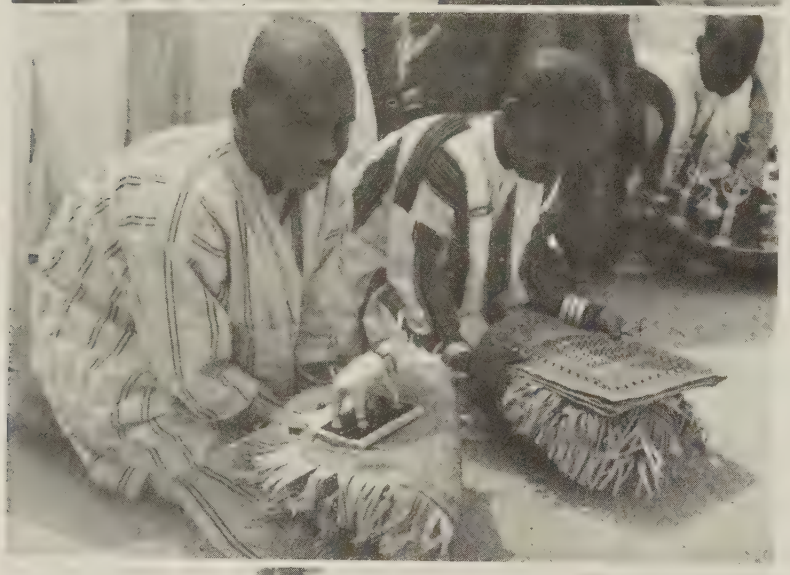

DURANT LES CÉRÉMONIES ORGANISÉES A OUAGADOUGOU EN L'HONNEUR DES PARLEMENTAIRES, LE MORO NABA FAIT APPORTER A SES HOTES DES PRÉSENTS, DONT UNE STATUETTE D'OR POUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

— c'est-à-dire à l'époque de nos premiers rois Capétiens — un roitelet noir de l'actuelle Gold Coast anglaise parvint à étendre sa domination vers le nord, dans la grande boucle formée par le Niger.

Un de ses corps de cavalerie était commandé par sa fille, Nuennenga. Celle-ci épousa Riaré et donna naissance à Ouidiraogo, qui fut le fondateur de l'empire mossi. Comme tous les empires, celui-là fut démembré et remembré au cours des âges. Il en subsiste aujourd'hui deux branches : le chef de l'une est le Moro Naba, trente-cinquième descendant, qui réside à Ouagadougou (en mossi : écorcer un arbre); le chef de l'autre est le Yatenga Naba, âgé de quatre-vingt-six ans, qui réside à Ouahigouya (en mossi : venez vous prosterner).

Mais le premier possède sur le second une prééminence au moins religieuse, ainsi que sur trois autres Nabas moins importants : le Tenkodogo, le Fada N'Gourma et le Boussouma.

Cette suzeraineté de fait, la France l'a consacrée officiellement en rétablissant récemment la Haute-Volta, dont M. Mouragues est l'actuel gouverneur.

Rappelons que ce territoire — grand comme les deux tiers de la métropole avec ses 370.000 kilomètres carrés et constituant le seul réservoir de main-d'œuvre de l'A. O. F. — avait été morcelé en 1930 parce qu'on l'estimait non rentable économiquement, et surtout pour faciliter l'immigration de sa population vers la Côte-d'Ivoire et vers l'ouest, où l'on construisait le barrage de Sansanding, sur le Niger.

Ce morcellement souleva les protestations des élites locales, qui fondèrent l' « Union voltaïque » pour réclamer le rétablissement de la Haute-Volta. Les élus parlementaires ayant fait valoir que ce territoire, assez excentrique et non relié par fer soit à Dakar soit à Abidjan, étouffait lentement, il fut décidé en 1947 de réparer « l'erreur » de 1930.

Ce rétablissement a pour conséquence de faire cesser l'état de parent pauvre auquel la Haute-Volta était condamnée. Matières premières et crédits lui sont maintenant alloués avec moins de parcimonie. Il s'ensuivra un épanouissement économique du pays lorsque seront résolus les deux problèmes les plus urgents : l'eau et la voie ferrée.

Alors la culture du karité pourrait être développée, ainsi que l'élevage des bovins, qui trouverait un débouché vers la Gold Coast et la Côte-d'Ivoire où la présence de la mouche tsé-tsé l'interdit. La mise en œuvre de méthodes industrielles de culture permettrait de récolter, grâce à des labours profonds, 1.000 kilos de mil à l'hectare, contre 150 à l'heure actuelle. Le pays pourra de la sorte nourrir ses habitants, qui ne seront plus obligés de s'expatrier pour vivre.

Afin de marquer sa renaissance en temps que capitale, M. Paul Béchard, haut commissaire en A. O. F., s'est rendu à Ouagadougou aussitôt après son entrée en office.

Il était accompagné de M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, de M. Juglas, président de la commission des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale, et des principaux parlementaires de l'Ouest africain.

Des réjouissances et de nombreuses manifestations publiques marquèrent cette visite, au cours de laquelle les Nabas furent décorés et reçurent des fusils de chasse, à l'exception du Moro qui, tel un souverain occidental, se vit offrir un classique vase de Sèvres. Celui-ci s'en alla d'ailleurs rejoindre le carillon Westminster et le chromo du général de Gaulle qui décorent la salle d'audiences de sa demeure.

Fait unique dans les annales mossies : les Nabas — ennemis ancestraux — se rencontraient pour la première fois à l'occasion de ces fêtes. C'est ainsi que le Yatenga, malgré son grand âge, n'avait jamais mis les pieds à Ouagadougou parce que la coutume le lui interdisait.

Fait plus miraculeux encore : les quatre Nabas acceptèrent de venir chez le Moro boire le *dolo* (bière de mil) de l'amitié, et cela sans apporter leur propre verre, comme ils ont coutume de le faire, par un souci séculaire de prudence, lorsqu'ils acceptent de boire hors de chez eux.

Au cours de cette séance historique et, selon les termes mêmes de l'interprète, « en expression de la joie que tout le pays ressent aujourd'hui », le Moro combla ses hôtes de présents, dont une petite statuette en or à l'intention du président de la République.

Cette manière de miracle — la réconciliation des Nabas — frappera-t-elle profondément les populations autochtones, habituées à leur inimitié ancestrale ?

Elles l'attribueront certainement à notre pays, bien souvent décrié, mais également aimé par elles.

N'en prenons pour preuve que cette remarque, formulée à l'intention de M. Boisdon par le député-maire de Dakar, M. Lamine Guèye, après la retraite aux flambeaux d'Ouagadougou :

— Faire jouer la *Marche lorraine* par des Mossis, voilà la France !

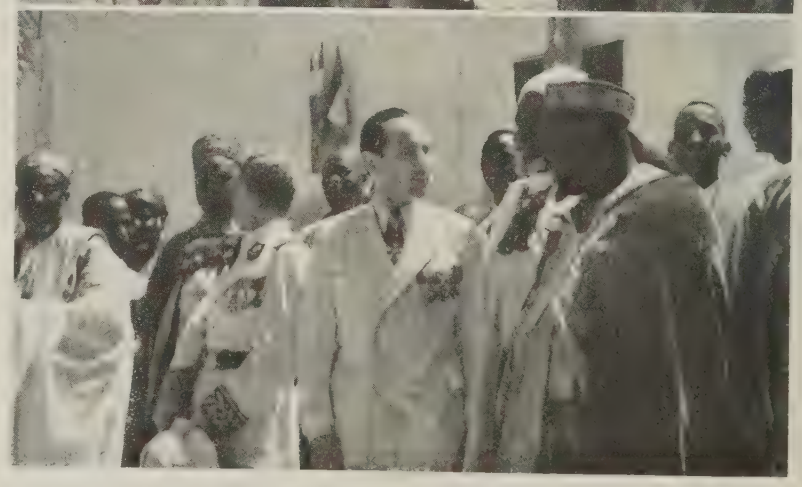

APRÈS QUE LES MOSSIS GROUPÉS DANS LES JARDINS EURENT EXPRIMÉ LEUR JOIE AVEC LEURS « PÉTOIRES », M. BÉCHARD PREND CONGÉ DU MORO NABA.

Le dernier Écrivain public

par HÉLÈNE KARSENTY

ECRIVAIN PUBLIC, ESCALIER B, PREMIER ÉTAGE. Cette enseigne vieille, délavée, dont le fond a dû être peint en vert et les caractères en jaune il y a bien longtemps, est apposée sur l'un de ces immeubles lépreux semblables à ceux décrits dans *les Mystères de Paris,* et qui tiennent encore debout miraculeusement, Faubourg-Saint-Denis, à la hauteur de la gare de l'Est.

Un écrivain public en 1949 à Paris, voilà qui surprend quelque peu au temps de la machine à écrire et du dictaphone !

Nous sommes en effet bien loin de l'époque médiévale, où l'emploi d'écrivain public, de « copiste » pour être plus précis, était tenu par des moines. Chargés de la copie des manuscrits, ceux-ci considéraient que ces travaux ingrats devaient leur tenir lieu d'actes de contrition : chaque page copiée était un péché effacé. Puis le métier passa les murs du couvent, et des laïcs instruits — les clercs — devinrent concurrents des moines. La taille de 1292 en cite vingt-quatre disséminés dans tous les quartiers du Paris d'alors.

Si l'on en croit les statistiques, le métier était d'un bon rapport puisqu'à la fin du XIVe siècle les écrivains étaient passés de vingt-quatre à soixante. Ils ont une clientèle sélectionnée : ne travaillent-ils pas pour les rois ?

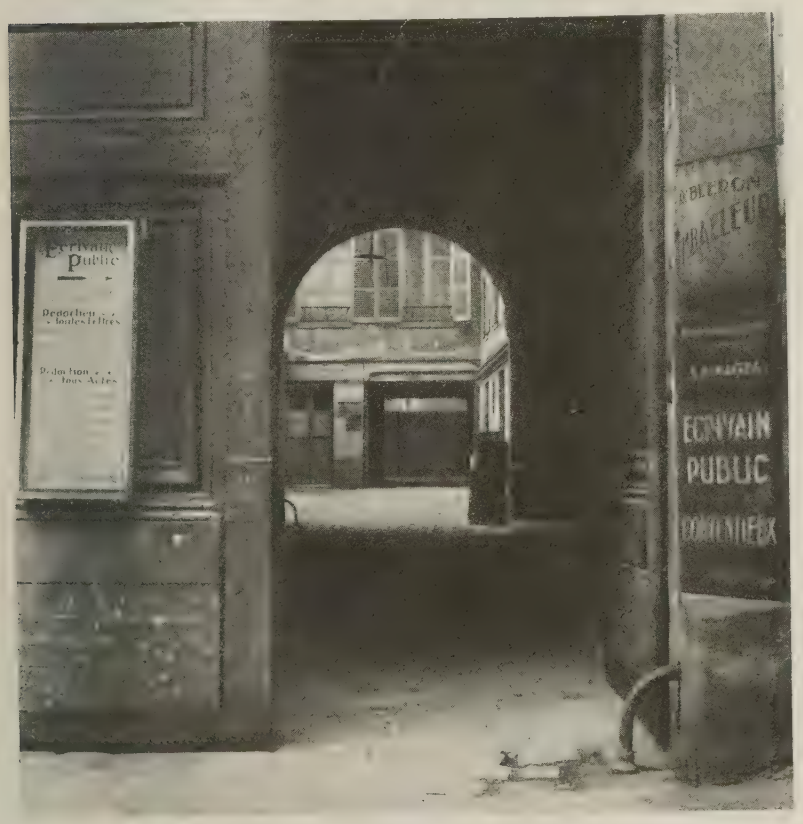

DE LA PETITE ÉCHOPPE JADIS ADOSSÉE AU MUR DE LA PRISON SAINT-LAZARE, L'ÉCRIVAIN PUBLIC A GAGNÉ UN VIEIL IMMEUBLE DU QUARTIER.

« ESCALIER B AU FOND DE LA COUR... », LE DÉCOR SÉDUIRAIT CARNÉ.

Quelques-uns se rendent célèbres, tel Gobert, en 1400, surnommé « le soupverain escripvain » par Guillebert de Metz.

Mais à la fin du siècle les choses tournent mal tout à coup avec la naissance de l'imprimerie et bientôt les écrivains sont impitoyablement condamnés par Gasperino Barzizo dans la préface de ses épîtres latines :

« Outre les graves et nombreuses mésaventures arrivées aux lettres, elles semblent avoir été plongées dans la barbarie par suite des incorrections dues aux copistes. Aussi est-ce avec une joie extrême qu'on va voir ce fléau fuir la grande cité parisienne, les imprimeurs venus d'Allemagne reproduisant exactement les livres d'après les manuscrits. »

Se voyant conduits à la ruine, les écrivains ont un sursaut de conservation. En novembre 1570 ils se réunissent en communauté et forment un corps enseignant l'écriture, l'orthographe et le dessin. Mais comme la nouvelle profession ne peut être tenue que par des gens doctes et savants les candidats doivent subir un examen sévère devant quatre maîtres chevronnés avant d'avoir le droit de « tenir école publique d'écriture ».

Au cours des siècles suivants le métier se propage, mais subit quelques modifications : les écrivains sont devenus « écrivains publics » et leur vogue est grande à l'époque de Law et de la fièvre des actions.

Aussi en 1779 la profession est encombrée : « Il n'y a presque point de rues un peu grandes où l'on ne trouve quelques petites boutiques volantes ou échoppes occupées par les écrivains publics », disent Hurtaut et Magny. Dessiné, caricaturé au XIXe siècle par Daumier, l'écrivain public remplit un rôle social et moral : *Il est,* dit la légende d'une de ces charges, *le confident de la femme de chambre, le* pâté *de la cuisinière, l'interprète amoureux des soldats et le jurisconsulte des portiers. Son état est le dernier refuge des éducations manquées et forme les invalides de la littérature.* Le développement de l'instruction devait ruiner peu à peu les membres d'une profession que celle-ci avait fait vivre durant plus de sept cents ans ! Sous la Troisième République la corporation des écrivains publics s'était éteinte. Et tout à coup en 1949 on découvre l'enseigne de l'un d'eux Faubourg-Saint-Denis, près de l'emplacement de l'ancienne prison Saint-Lazare.

Celui-là n'a certes rien de commun avec ses prédécesseurs d'avant la Révolution. Il n'apparaît plus, tel le scribe que décrivait Sébastien Mercier, « la lunette sur le nez, la main tremblante, et soufflant dans ses doigts, donnant son encre, son papier, sa cire à cacheter et son style pour 5 sols » !

L'écrivain public d'aujourd'hui est une femme. « Entrez », répond-elle quand on sonne à sa porte, et comme si l'on faisait partie de la famille on tourne la clé restée fichée dans la serrure. Un petit secrétaire, des abat-jour, des lumières discrètes, des étoffes, beaucoup de meubles : un peu le cadre du salon d'une devineresse. Nous n'en sommes plus à la petite table — la boutique — dressée dans la rue du Marché, derrière laquelle l'écrivain public vendait son savoir à la ménagère contre 3 sols ou une volaille.

Mme F... tient son gagne-pain depuis 1919 de son père, qui le tenait lui-même de son père et de son grand-père. Cette charge existe depuis qu'un ancêtre de Mme F... la reçut en 1827 en récompense des services rendus. Et le titulaire eut son échoppe encastrée dans l'enclos de la prison Saint-Lazare. C'est d'ailleurs là que Mme F... exerça sa profession jusqu'en 1938, année où la prison fut démolie — le terrain vague subsiste toujours depuis lors — elle y avait installé tout le confort : eau, gaz, électricité. Le téléphone était réservé pour le prochain déménagement. Car à la veille de la guerre Mme F... s'établissait d'une façon plus « moderne » dans l'immeuble vétuste voisin de la prison, y transposant l'enseigne de son échoppe et « ripolinant » les murs de l'escalier branlant qui mène à sa porte. Sur son bureau les plumes d'oie et la cire à cacheter sont remplacées par le stylo et la machine à écrire.

Il y a une dizaine d'années une femme, sentant naître la vocation, s'installa à son tour dans le quartier Saint-Sulpice. Mais cette concurrente devait bientôt déclarer forfait, si bien que Mme F... reste le dernier rejeton d'une catégorie de ces « petits métiers » de Paris qui, les uns après les autres, disparaissent.

LA BOUTIQUE D'UN MAITRE D'ÉCRITURE ET D'ORTHOGRAPHE AU XVIIe SIÈCLE.

L'ÉCRIVAIN PUBLIC OPÉRA D'ABORD EN PLEIN VENT, MAIS LE MÉTIER DEVENU FLORISSANT, C'EST DANS UN BUREAU QU'IL REÇUT SES PRATIQUES.

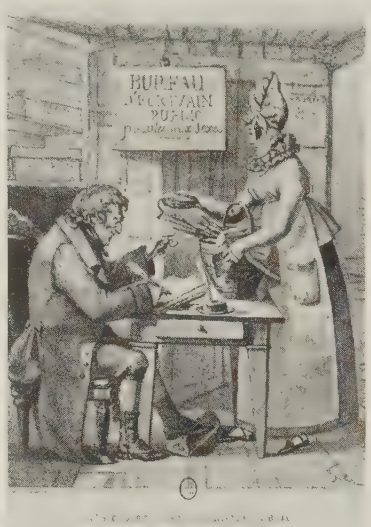

Mme F... TRANSCRIT AVEC UNE SCRUPULEUSE ATTENTION LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS DESTINÉS A ÉTABLIR LA REQUÊTE DE SA CLIENTE.

QUI CONSULTE AUJOURD'HUI L'ÉCRIVAIN PUBLIC ?

— Il existe encore une clientèle d' « écrivain public » ? demandons-nous à Mme F...

— Certes. Ce n'est plus celle des siècles passés, composée presque exclusivement de gens qui ne savaient pas tenir une plume. C'est une clientèle renouvelée, encore qu'il subsiste toujours celle des lettres d'amour.

Mme F..., qui aime son métier, n'offre pas de lettres-types. Pour chaque cas spécial il y a une rédaction spéciale.

La guerre lui a valu par ailleurs une nouvelle catégorie de clients. Une bonne partie des nouveaux riches d'aujourd'hui est composée de gens qui, s'ils possèdent à fond le sens des affaires, manquent des rudiments indispensables. Or la situation qu'ils ont acquise les met parfois en contact avec des personnages qu'il est assez aisé peut-être d'abuser verbalement, mais qu'il serait impossible de tromper par correspondance. Ceux-là encore viennent volontiers solliciter les services de Mme F...

Ainsi, tandis que l'instruction obligatoire a supprimé l'ignorance et en même temps une partie de la clientèle d'antan, de nouvelles catégories d'amateurs surgissent qui permettent à notre écrivain public de maintenir son contingent de clients. Depuis trente ans qu'elle exerce Mme F..., en effet, n'a pas constaté de baisse dans son chiffre d'affaires, toutes proportions gardées avec le coût de la vie.

L'autre partie de sa clientèle se compose de demandeurs de lettres officielles ou d'affaires. Ceux-là sont, pour la plupart, des gens simples : petits bourgeois, petits rentiers, petits retraités ou solliciteurs d'emplois. Ils viennent lui demander la rédaction d'une déclaration d'impôts, d'une requête à fin de revision de leur pension, et souvent, hélas ! d'une demande de secours au maire de l'arrondissement. Mme F... rit sous cape de la mine que feraient les employés de l'Assistance judiciaire s'ils savaient le nombre de lettres écrites par elle qu'ils ont tenues dans leurs mains. Car Mme F... a un répertoire d'écritures inépuisable. Selon le cas, elle sait adopter l'écriture résolue de l'homme jeune, celle un peu affaiblie de l'homme qui vieillit, ou l'écriture allongée de la femme à la mode.

En plus de sa charge d'écrivain public, Mme F... fait, en cas de besoin, du contentieux, ce qui lui vaut actuellement de fournir une grosse somme de travail. N'a-t-elle pas à conseiller ceux de ses visiteurs qui viennent la consulter pour l'établissement de leur nouveau taux de loyer ?

Mme F..., commerçante patentée, est inscrite au registre du commerce et paie régulièrement ses impôts, mais elle ne nous livre pas le tarif des consultations et des services qu'elle rend. De tarif, au reste, il n'y en a pas, car elle se fait payer à la « tête du client ».

Elle est d'ailleurs navrée qu'aucun de ses descendants n'ait la vocation, car en somme c'est un métier qui rapporte... toujours.

LA DERNIÈRE PLUME D'OIE NE SERT PLUS GUÈRE QU'AU NETTOYAGE DE LA SALAMANDRE.

Photographies *France-Illustration* (M. Jarnoux).

Le « Gratitude Train » destiné aux Etats du Sud passe a Baltimore.

MM. O'Dwyer, Bonnet et Pearson devant le wagon de New-York.

LE TRAIN DE LA RECONNAISSANCE

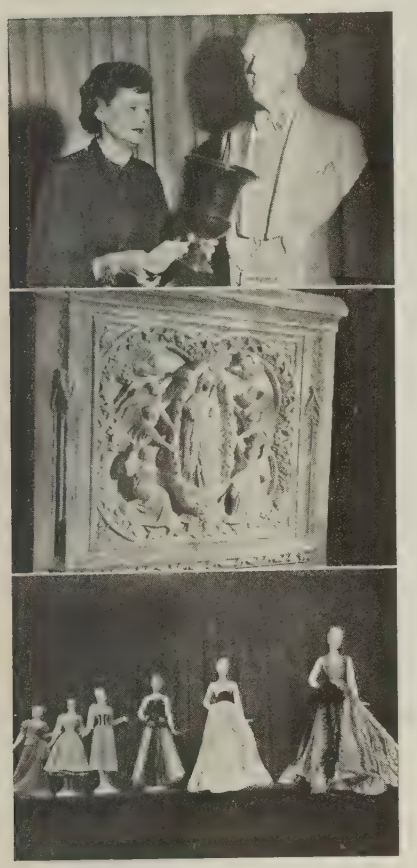

Un buste de Roosevelt et le vase de Sèvres offert par M. Auriol. Un bas-relief de l'Assomption de la Vierge, copie de N.-D. de Paris. Les mannequins offerts par les plus grands couturiers parisiens.

En prenant l'initiative du Train de la Reconnaissance française nos cheminots anciens combattants n'imaginaient pas sans doute que leur geste aurait de l'autre côté de l'Atlantique un retentissement aussi profond. L'arrivée dans le port de New-York du *Magellan* et le déchargement des wagons du *Thank you America Train* ont été suivis, en effet, de manifestations où l'enthousiasme collectif d'un peuple s'est exprimé avec une spontanéité, une cordialité, une fraîcheur de sentiment qui iront droit au cœur de tous les Français.

Nos quarante-neuf vieux wagons légendaires « 40 hommes 8 chevaux », repeints à neuf, leurs flancs ornés des blasons enluminés de nos anciennes provinces, ont été répartis en six rames qui ont dispersé les 250 tonnes de présents français à travers les U. S. A., des bords de l'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Orléans et jusqu'aux confins de la Californie. Dans chacune de ces rames nos vétustes wagons étaient encadrés de pullmans ultra-modernes qui transportaient les personnalités officielles, les cinéastes, les reporters chargés de diffuser la remise de chaque wagon à une capitale d'Etat. A chaque arrêt, Drew Pearson, le journaliste à qui l'on dut l'initiative du Train de l'Amitié, commentait, infatigable, la signification d'une telle cérémonie. Et, déchargés, les souvenirs français — expression du travail de qualité de nos artisans et du talent de nos artistes — iront prendre place dans les musées municipaux.

Premier de tous, le wagon destiné à l'Etat de New-York a traversé Broadway accompagné des voitures officielles et des légionnaires américains de 1914-1918 de l' « Association 40 hommes 8 chevaux ». Une foule dense et enthousiaste acclama le cortège jusqu'à l'hôtel de ville, où le maire, O'Dwyer, reçut, en présence de M. Henri Bonnet, le don de la France.

L'ampleur de ces manifestations, leur prolongement à travers l'immense territoire des U. S. A. auront fait de ce « convoi de la gratitude » une ambassade ambulante dont l'effet sera de renforcer encore la longue amitié franco-américaine scellée dans les épreuves et dans les victoires communes.

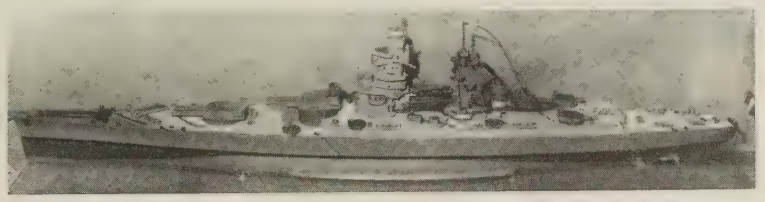

Une réduction du cuirassé « Richelieu » offerte a New-York.

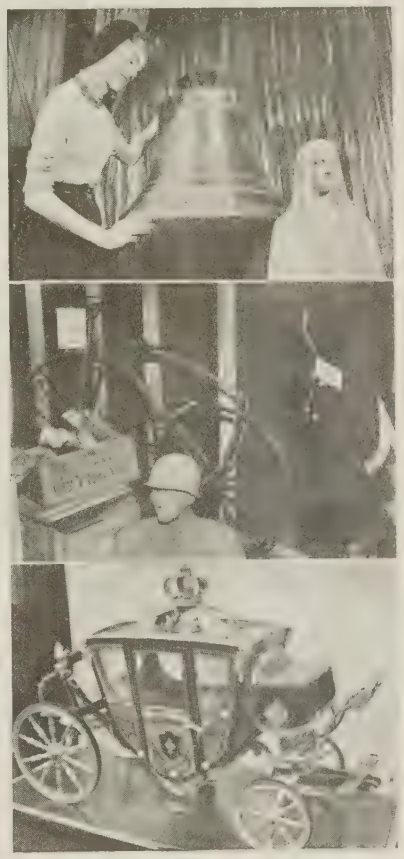

La copie de la cloche de Jeanne et la ste Geneviève de Landowski. Un buste du général Patton et une bicyclette de 1867. Un carrosse du XVIe siècle en réduction, don d'une firme industrielle.

Dans Broadway au passage du cortège en route vers City-Hall.

Les wagons destinés aux Etats du Sud arrivent a Philadelphie.

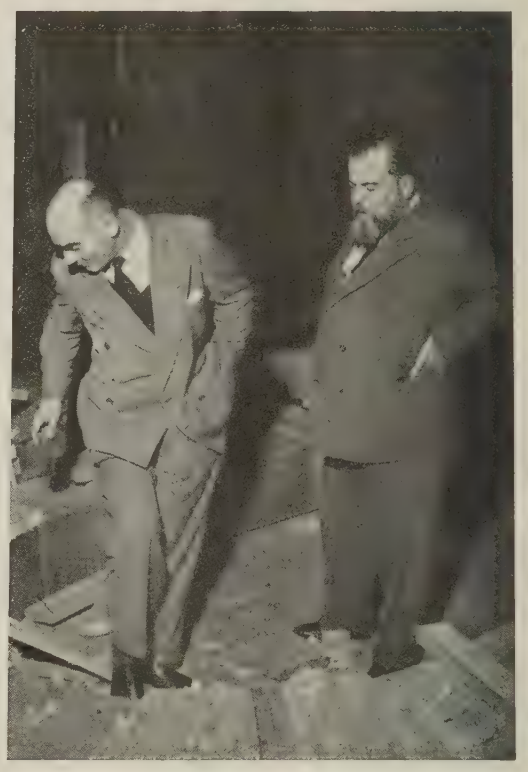

De haut en bas : Jacinthe, la petite chienne blanche ténériffe a poil gris tacheté, était la compagne fidèle de son maitre. — Christian Bérard et Boris Kochno dans les coulisses du théatre Marigny.

CHRISTIAN BÉRARD

A quarante-sept ans, dans la plénitude de son talent, Christian Bérard est mort, comme Molière, au théâtre, au moment même où après la représentation du soir il allait passer une partie de la nuit à régler les éclairages du dernier décor qu'il avait conçu : celui des *Fourberies de Scapin,* dont la première aura eu lieu lorsque ces lignes paraîtront.

Maître incontesté dès illusions scéniques, Christian Bérard n'était pourtant pas né homme de théâtre. L'artiste qui vibrait en lui depuis le plus jeune âge était un peintre. Avant tout un peintre. Et de cette première période de sa vie qui fut longtemps enrobée d'un certain mystère (ancien élève de Maurice Denis et de Vuillard, il ne participait à aucune exposition et ses toiles n'étaient montrées qu'en secret dans les arrière-salles de certaines galeries à quelques rares amateurs initiés) il avait gardé une certaine nostalgie. A tel point qu'il préparait, toujours en secret, une exposition de tableaux dont il me montra un jour les premiers éléments. C'étaient des paysages où l'on retrouvait à l'état pur ses dons d'évocateur, de magicien faisant sortir la vérité de la nature à travers les vapeurs d'une vision au goût particulièrement personnel.

C'est justement ce goût extraordinairement raffiné, mais où s'imposaient les lignes les plus rares et les couleurs les plus précieusement fluides, qui frappa il y a une vingtaine d'années Jean Cocteau puis Jouvet, qui révélèrent à Bérard ses dons de décorateur. Pendant un court laps de temps, alors, il ne dédaigna pas de composer des figurines de mode dont la liberté dans le *fa presto* devait apporter une certaine révolution dans un genre qui se complaisait en certaines routines.

Or Bérard sentit vite qu'il avait un rôle de créateur à jouer. Et c'est pourquoi il répondit à l'appel de Jouvet lorsque celui-ci lui demanda de réaliser des décors.

On aurait pu craindre qu'un art aussi fragile se désagrégerait et s'effriterait dans la dure discipline de la scène. Mais Bérard, ne l'oublions pas, était fils d'architecte, et sous le chiffonneur de nuances, sous le dessinateur nonchalamment frémissant apparut un constructeur qui avait le sens de l'espace et celui des solides dans cet espace. D'un seul coup Bérard réalisa sa propre synthèse et s'imposa ainsi dans son expression la plus totale. Mais aussi, du même coup, tout Paris étonné et admiratif s'engoua pour un style aussi nouveau et braqua ses projecteurs sur l'artiste. Et à une époque où l'on commençait à constater à Paris la disparition complète d'un certain type de célébrités qui faisaient rêver le reste du monde Bérard imposa non seulement sa personnalité, mais aussi un personnage caractéristique particulièrement remarquable qu'il était de bon ton de nommer familièrement Bébé, même si l'on ne le connaissait pas. Du chérubin rose qu'il fut d'abord il devint une sorte de silène dont la figure encore poupine disparaissait sous l'extraordinaire et désordonnée abondance d'un système pileux roux doré et dont la négligence vestimentaire soigneusement entretenue était considérée comme la plus délicate des coquetteries. Le tout complété par la présence constante de la fidèle Jacinthe, petite chienne blanche à poil gris tacheté comme les vêtements de son maître d'une constellation d'éclaboussures bigarrées.

Or derrière le masque de cette « figure bien parisienne » abandonnée à la curiosité publique on peut assurer que l'artiste continuait à se cacher avec toutes ses inquiétudes, son souci de précision (il lui arrivait de construire lui-même ses maquettes réduites), s'imprégnant vraiment de l'esprit de l'auteur qu'il avait à illustrer.

Sans Bérard il se peut que le *théâtre d'évasion,* quel que soit le talent des auteurs, n'ait pas connu le succès rapide et général qui a renouvelé complètement la dramaturgie contemporaine.

Louis Cheronnet.

LES LIVRES

PAR ANDRÉ ROUSSEAUX

Loti et nous.

Une petite querelle s'est élevée naguère autour de Barrès, de France et de Loti. Ce furent les trois gloires qui brillèrent sur la littérature française du début du siècle, encore jusqu'à 1920 environ. Or on a vu l'autre jour certains esprits de la plus jeune génération jeter tout simplement leurs trois œuvres par-dessus bord. Barrès, France et Loti ? Zéro, illisible, leurs livres n'ont plus rien à nous dire, nous ne pouvons même pas les rouvrir : telle est la condamnation radicale qu'on a vu prononcer par certains.

Laissons France et Barrès, qui d'ailleurs dans le débat que cet incident a suscité ont trouvé le plus de défenseurs. Reste le pauvre Loti, abandonné de presque tout le monde en cette affaire. Quelle est la vérité à son sujet ? Survit-il ou est-il tout à fait périmé ?

La question me paraît très bien posée, et la réponse donnée judicieusement, au terme d'un petit livre que Robert de Traz vient de consacrer à Pierre Loti dans la collection des « Grands Ecrivains français » (Hachette). C'est une collection déjà vénérable. On y a étudié jusqu'à présent plus de classiques que de modernes, et certains des auteurs de ces études sont déjà entrés eux-mêmes dans l'histoire littéraire, puisqu'on relève parmi eux des noms comme Emile Faguet, Albert Sorel, Emile Boutroux, Gaston Boissier... Pierre Loti, introduit dans une bibliothèque critique qui conduit de Rutebeuf à Hugo, de Villon à Balzac, accède-t-il à la gloire des classiques ? Et quel titre le lui permet ?

Je dis tout d'abord que la question me paraît bien posée par Robert de Traz, parce que celui-ci fait le juste partage, dans l'œuvre de Loti, de ce qui est valable et de ce qui ne l'est pas. Or ce qui ne l'est pas est malheureusement le plus célèbre (à quelque exception près), c'est ce par quoi Loti a obtenu le plus de succès et un public innombrable. Je veux dire des romans comme *Ramuntcho, les Désenchantées* et, le plus mauvais de tous peut-être, *Madame Chrysanthème.* Mettons à part *les Désenchantées,* non pour leur valeur littéraire, mais à cause de l'histoire vraie qui est cachée dans le roman, qui est comme un roman à l'intérieur de l'autre et qui fait une page curieuse de la vie de Loti. Il reste que dans l'œuvre ces romans-là et ceux qui leur ressemblent sont des livres fabriqués. Loti y a mis un métier accompli. Il a fait du Loti de main de maître et il a produit le romanesque le plus factice, le plus conventionnel, le plus larmoyant de sentimentalisme bébête, le plus proche de la littérature pour midinette. Si l'on veut le défendre, il faut bien se garder de s'appuyer sur cette partie de son œuvre : elle est en effet vermoulue et s'écroule déjà.

Que garderons-nous de lui alors ? C'est ici que le problème devient difficile. On ne saurait en effet sauver Loti en tenant à son sujet le langage qu'on pourrait attendre ici. On ne peut pas dire, par exemple : oui, le romancier est puéril, mais c'est le poète en prose qui demeure admirable. Car nul prestige poétique dans cette prose banale ne saurait rivaliser avec ceux qui sont l'honneur de la littérature contemporaine. La poésie en prose est peut-être le genre qui a obtenu les succès les plus éclatants, depuis Nerval et Baudelaire jusqu'à nos surréalistes. N'essayez pas de mettre en comparaison une page de Loti. L'épreuve tournerait à la confusion pour l'auteur d'*Azyiadé.*

On ne peut pas dire non plus que Loti, créateur romanesque insuffisant, se rachète par la philosophie dont son œuvre serait riche en profondeur. Sa mélancolie incurable est assez simplette et ne saurait être comparée à l'anxiété de nos grands nihilistes, de nos profonds désespérés. Robert de Traz le dit très bien : « Loti n'est ni un doctrinaire ni un esthète. Il ne prête pas aux gloses savantes, il ne se réclame d'aucune métaphysique, il écrit avec les mots de tout le monde. Ce raffiné pourrait être tenu pour un écrivain populaire en ce sens que par son émotivité et sa naïveté il touche la foule. »

Il est juste cependant de remarquer, comme Robert de Traz le fait aussi, que ce grand ingénu a été le précurseur de certains courants de pensée des plus importants de notre époque. Notre réaction contre la ruine de la civilisation authentique par le machinisme, notre recours à l'esprit contre le matérialisme, qui les a mieux que lui préfigurés ? « Il a opposé à l'Europe matérialiste les peuples d'Orient, ceux d'antiques provinces, Bretagne ou pays basque, qui, demeurés fidèles aux coutumes ancestrales, conservaient le sens du sacré, l'habitude de la contemplation et qui, se dérobant à la vitesse, à la technicité, au mercantilisme, honoraient d'abord les valeurs spirituelles. » Robert de Traz avance même que Loti, par sa nostalgie de l'enfance, par les plongées de sa mémoire dans le passé pour en rapporter des minutes incomparables, pourrait être mis quelque peu en comparaison avec Marcel Proust. C'est peut-être aller un peu loin. Mais pour ce qui est de la menace que le monde moderne fait peser sur l'intégrité de la personne humaine, Loti l'a pressentie en un temps où personne n'y pensait, et son repli sur les âmes primitives est une réaction qui pourrait être de notre époque plus que de la sienne.

Nous avons dit les livres de lui qui sont périmés. Quels sont ceux qui survivent ? Robert de Traz indique : parmi les romans, *Pêcheur d'Islande* et *Fantôme d'Orient* ; parmi les récits de voyage, *Au Maroc, le Désert, Vers Ispahan,* auxquels on pourrait joindre *Jérusalem* et *Pèlerin d'Angkor* ; enfin comme témoignages sur lui-même, *le Roman d'un enfant* et *Prime Jeunesse.* Je ratifierais la plupart de ces choix. Je n'ai jamais repris *Vers Ispahan,* entre autres, sans penser que vraiment Pierre Loti ne mérite pas le décri où il est tombé.

Que vaut-il donc ? Cela est indéfinissable. « Il emploie les mots les plus ordinaires, les plus usés, qui se trouvent être les plus vrais aussi bien que les plus émouvants parce qu'il leur donne une résonance inattendue, un halo inexplicable... Si l'on passe sans s'attarder sur bien des pages, soudain l'une d'entre elles exerce sur vous une espèce de charme... » C'est très juste. Il y a un accent de Loti, qui, lorsqu'il est pur, simple, naturel, n'a rien perdu de son pouvoir ; du moins sur certains lecteurs, et j'avoue être parmi eux.

LE THÉATRE

PAR YVES GANDON

Des Marionnettes au Prince travesti.

Le nouveau spectacle des Marionnettes des Champs-Elysées au théâtre des Noctambules m'a paru dans l'ensemble fort supérieur au précédent. Est-ce question de textes ? Evidemment, compte tenu que tels motifs d'une excellente littérature peuvent décevoir, figurés par des poupées au visage immobile. Ainsi Courteline, Molière, Federico Garcia Lorca, Jean Cocteau m'avaient-ils l'an dernier laissé une impression mitigée. Qu'on le veuille ou non, les marionnettes ressortissent au spectacle de la foire, aux plaisanteries poussées du tréteau, à Gaultier-Garguille et à Turlupin. Non pas que la poésie n'y puisse le cas échéant revendiquer sa place. Mais elle doit dans ce cas s'exprimer sur le plan de la féerie, et d'une féerie qui ne se borne pas à être allusive. Pour ne l'avoir pas compris M. Maurice Clavel, avec ses *Ombres sur la rivière,* inspirées d'un nô japonais, nous a valu les seuls moments d'ennui de la soirée. Ses vers psalmodiés, où çà et là éclatait une trouvaille d'expression, ne passaient point la rampe — ou, pour mieux dire, le castelet. On se prenait à regretter que les étonnantes poupées de Serge Creuz, stylisées par quelque Japonais à l'école de l'art nègre, ne fussent pas muettes. Les éclairages irréels jusqu'à l'envoûtement, les hiératiques évolutions des minuscules personnages créaient toutes les conditions propres à susciter l'état de grâce poétique, mais il eût fallu se boucher les oreilles.

Pour le reste du spectacle toute l'équipe de M. Hubert Gignoux ne mérite que des compliments. Le rideau se lève sur *La Rue,* improvisation sur des motifs d'actualité qui fait penser tout à la fois à la *commedia dell'arte* et à une bonne revue de cabaret. Le thème en est presque aussi simple que celui des farces qui se jouaient au temps de Louis XIII sur les tréteaux du Pont-Neuf et à l'hôtel de Bourgogne. Un ministre doit inaugurer la plaque d'émail bleu qui pour la sixième fois depuis la libération change le nom d'une rue de Paris. Les commerçants de la rue s'insurgent contre cette fantaisie, des « boueux » qui passent avec leur « Sita » se mettent dans le jeu, et il en résulte le charivari le plus réjouissant du monde.

L'intermède entre le marchand de tapis Youssif et l'ingénue Joséphine n'est pas d'une veine moins heureuse, mais le clou de la soirée revient au *Mariage forcé,* de Molière. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une farce et que la technique même du spectacle de marionnettes permet d'en accentuer le mécanisme comique. Accélération du rythme des entrées et des sorties, stylisation des visages et des costumes, et jusqu'à la réduction du décor confèrent à la charge moliéresque un accent nouveau en la revigorant. Il n'est pas jusqu'au songe de Sganarelle dont le côté fantasmagorique ne soit utilement exploité par des moyens appropriés, et le ballet des Egyptiennes est réglé avec beaucoup de grâce et d'humour.

Les Marionnettes des Champs-Elysées ont gagné la partie, et l'on souhaite de tout cœur qu'un large succès permette à M. Hubert Gignoux et à ses collaborateurs de poursuivre leur action.

Pour le deux cent soixante et unième anniversaire de la naissance de Marivaux la Comédie-Française nous a donné les trois actes d'une pièce bien injustement oubliée, et que M. P.-Aimé Touchard a eu la bonne idée d'inscrire au répertoire. *Le Prince travesti ou l'Illustre Aventurier,* représenté pour la première fois par les Comédiens Italiens le 5 février 1724, était la quatrième pièce de son auteur. Marivaux n'avait donc encore écrit alors ni *le Jeu de l'amour et du hasard* ni *les Fausses Confidences,* où devait triompher sa manière délicate jusqu'à la ténuité, subtile jusqu'au maniérisme. *Le Prince travesti* n'en est pas moins une œuvre remarquable à divers égards, et notamment en ce qu'elle montre la diversité d'un talent dont la finesse pouvait n'exclure point la vigueur. J'ai entendu dire qu'elle nous découvrait un Marivaux sans marivaudage, et, sans partager cette opinion extrême, je reconnaîtrai volontiers que Marivaux s'y engageait sur la voie d'une psychologie moins quintessenciée, moins précieuse, plus directe que celle qu'il devait faire paraître dans la suite de sa carrière, sans rien perdre toutefois de ses qualités les plus aimables. L'argument de la pièce souffre de quelque artifice, comme presque tout son théâtre. On a parlé à son propos de Corneille, de Calderon, voire de Shakespeare. Je serais plus tenté pour ma part d'y voir un retour à la sensibilité des ruelles, à la carte du Tendre, à la chambre bleue d'Arthénice. Ce roi de Castille qui briguant la main de la princesse de Barcelone se présente à la cour de celle-ci sous le nom de

LES MARIONNETTES DES CHAMPS-ELYSÉES AUX NOCTAMBULES.

son ambassadeur, ce prince de Leon qui sous le nom de Lélio s'insinue dans les bonnes grâces de la même princesse jusqu'à se faire aimer d'elle, cette Hortense sauvée des brigands par un noble inconnu dont elle a gardé le souvenir et qu'elle retrouve un an après sous les traits de Lélio, voilà qui sent d'assez loin son *Grand Cyrus*. Mais ce qui différencie *le Prince travesti* des élucubrations de Mlle de Scudéry et autres La Calprenède, c'est que l'arbitraire des situations y est sauvé par une étude singulièrement précise et vivante des caractères. L'évolution des sentiments d'Hortense, toute dévouée à son amie et parente, la princesse de Barcelone, y est tracée de main de maître. Les scènes qui se déroulent successivement entre elle et Lélio, puis entre les deux cousines, passent la portée du marivaudage traditionnel pour se hausser à la grande comédie psychologique. La passion y parle toute pure, le dialogue en est dépouillé, direct, tout en conservant cette grâce et cette fluidité de la manière où Marivaux est resté sans rival. On pourrait même dire que Frédéric, « ministre intègre », annonce Beaumarchais.

La pièce, il faut en convenir honnêtement, ne va pas sans longueurs et souffre çà et là de ces mollesses dans le développement dont Marivaux ne devait se délivrer que plus tard. Le personnage d'Arlequin est d'une importance excessive et ne laisse pas assez oublier que le rôle fut écrit pour le fameux Vicentini, étoile du Théâtre-Italien. Mais on ne s'étonne pas moins qu'elle ait été si longtemps négligée. Sa place n'est pas petite dans l'œuvre de son auteur.

La distribution nous a permis de prendre pour la première fois une exacte mesure des dons de Mlle Marie Sabouret dans le rôle d'Hortense. On n'a plus à douter aujourd'hui que la Comédie-Française ne tienne en cette jeune actrice une de ses futures gloires. Dans les principales scènes du premier et du deuxième acte elle a montré une sensibilité, un feu, un abatage, une coquetterie mesurée qui la promettent aux grands emplois. Son physique est séduisant, sa voix, bien marquée, et je ne vois que deux critiques à lui faire : une certaine gaucherie dans le geste et un petit défaut de prononciation qui lui fait traîner sur les syllabes, avaler les « e » et lui donne un accent faubourien mal venu dans la bouche d'une noble dame. Qu'elle se corrige de ces deux faiblesses par un travail assidu, et sa carrière sera brillante.

Mlle Lise Delamare, à ses côtés, a été parfaite d'autorité dans le rôle de la princesse de Barcelone. MM. Jean Debucourt, Maurice Escande et Jean Meyer sont également à louer, ainsi que la vive Denise Noël. Quant à M. Robert Hirsch dans Arlequin il a donné libre cours à une fantaisie débridée, peut-être un peu trop acrobatique, mais qui était dans son rôle. Ce jeune comédien a tant de plaisir à se démener sur la scène qu'il communique son allégresse au spectateur. L'expérience lui apprendra que les plus grands effets peuvent s'obtenir à moindre dépense.

Dans *l'Epreuve*, en lever de rideau, MM. Julien Bertheau, Jacques Charon et Robert Manuel donnaient excellemment la réplique à Mlles Micheline Boudet et Jacqueline Duc, et ce n'est pas trop dire que Micheline Boudet fut exquise de spontanéité, de pudeur et de gentillesse dans le rôle d'Angélique. Son art est achevé. Quant à Mlle Jacqueline Duc, en Lisette, elle a donné la preuve d'un talent en net progrès. Son aisance malicieuse, sa juvénile gaîté la plaçaient sur le même plan que sa brillante partenaire.

J'allais oublier le décor de Mme Suzanne Lalique, rehaussé de bas-reliefs de Collamarini. Frais et pimpant, il est à la hauteur de l'interprétation.

LE CINÉMA

PAR DENIS MARION

Jean de la Lune

CE doit être une impression agréable pour un auteur dramatique de voir une de ses meilleures comédies deux fois fidèlement portée à l'écran à près de vingt ans d'intervalle et de bénéficier ainsi de deux créations supplémentaires en dehors de la première à la scène. Marcel Achard aura eu ce privilège et son *Jean de la Lune* le mérite. Il n'est pas question d'y voir un chef-d'œuvre ni même un classique. C'est une œuvrette dont la survie est des plus douteuses (encore que l'on voie fréquemment les pochades supporter l'épreuve du temps beaucoup plus allégrement que certains efforts plus ambitieux), mais sa modestie même la rend charmante.

Ce qui est plus curieux, c'est la différence d'accueil que les spécialistes ont réservé au premier et au second *Jean de la Lune*. Le film de Jean Choux causa une espèce de révolution, bien que son metteur en scène ne fût rien de plus qu'un honnête artisan du cinéma et qu'il se fût gardé non seulement de toute audace, mais même de toute originalité. Mais à ces débuts du parlant c'était la première fois qu'on portait telle quelle à l'écran ce qu'il est convenu d'appeler une comédie bien parisienne dont le principal atout était, reste et demeurera la verve prime-sautière du dialogue. On se souvient que le producteur, qui s'était engagé dans l'entreprise avec le manque de réflexion qui caractérise en France une certaine partie de cette corporation, fut absolument consterné quand il vit le premier montage et encore plus surpris du succès à la fois artistique et financier qu'il remporta. Il crut du coup avoir mis la main sur le filon, investit tous ses bénéfices dans l'adaptation d'autres comédies boulevardières et se ruina complètement.

Marcel Achard a voulu réaliser la seconde version lui-même. Le projet n'avait rien d'audacieux, puisque entre temps l'auteur dramatique s'était familiarisé avec les studios par de nombreux séjours qu'il y avait faits à l'occasion des films tirés de ses autres pièces et que, d'autre part, il a la réputation bien établie d'être un metteur en scène de théâtre très adroit, doué d'un flair spécial pour choisir et diriger ses interprètes. Il n'en est pas moins paradoxal de voir ce second *Jean de la Lune* constituer à peu près le dernier mot du raffinement en matière de technique de prise de vues, avec les audaces et les archaïsmes volontaires d'Orson Welles, de William Wyler et d'Hitchcock, repris et exploités : longs plans immobiles quand le dialogue l'exige, profondeur du champ, panoramique en gros plan, etc. L'intervention d'Alexandre Astruc dans le découpage y est évidemment pour quelque chose. Or de même que la critique avait il y a plus de quinze ans trouvé originale la version conformiste elle s'est entendue pour déclarer aujourd'hui démodée la technique la plus intelligemment « up to date ».

Tout cela n'a aucune importance, car ce genre de réflexions ne touche que les deux ou trois milliers de personnes qui savent en quoi consiste la fabrication d'un film. Le public ne conçoit même pas de pareilles préoccupations et c'est pour de tout autres raisons qu'il réservera à la seconde version comme à la première un accueil enthousiaste. *Jean de la Lune* a plu, plaît et plaira, parce que c'est une histoire touchante et consolante : celle de l'homme qui est tombé sur une délicieuse petite garce et qui, à force de se prétendre à lui-même qu'elle est très gentille, finit par en convaincre l'intéressée. Même si ce n'est pas vrai, c'est toujours agréable à croire.

Ceux qui ont bonne mémoire trouveront un vif plaisir à comparer les deux interprétations. Je m'attends que les avis diffèrent terriblement sur ce sujet, car à distance chacun s'est fait sa petite opinion personnelle sur les trois protagonistes et préférera l'acteur qui lui paraîtra se rapprocher le plus de celle-ci.

Voici mon sentiment pour ce qu'il vaut : Danielle Darrieux, qui est physiquement une Marcelline plus convaincante que Madeleine Renaud, est loin de faire oublier celle-ci. Elle a le grave tort de ne pas paraître amoureuse de ses différents amants, et cela prive son personnage du caractère émouvant qu'avait si bien su lui donner la première : au lieu d'une femme à coups de tête qui n'a aucun contrôle sur ses égarements sentimentaux, on se trouve devant une froide coquette qui est bien près de paraître odieuse.

Pour Claude Dauphin, c'est l'inverse : il est au moins aussi bon comédien que René Lefèvre, mais il n'a pas du tout le physique de l'emploi. En dépit de son talent de composition indiscutable, il n'arrive pas à se faire passer pour un être lunaire et ahuri : il a quelque chose de trop malicieux dans l'œil qui fait croire qu'il n'est jamais sa propre dupe dans le jeu qu'il joue, ce qui est pourtant une nuance essentielle de son personnage.

Cloclo avait été l'une des créations les plus extraordinaires de Michel Simon, qui en compte beaucoup à son actif. Mais il en avait fait autant un avatar de Michel Simon qu'un personnage de Marcel Achard. La réussite était indiscutable, elle ne pouvait pas être répétée. Marcel Achard et François Périer l'ont très bien compris l'un et l'autre et ce dernier a composé un Cloclo moins pittoresque sans doute, mais plus gentil, plus sympathique, sans rien perdre de son côté saugrenu.

Une très jolie musique de Georges Van Parys, qui s'est par ailleurs amusé à croquer une silhouette de pianiste grincheux, se marie à merveille à l'esprit de la pièce.

PETITES CHRONIQUES

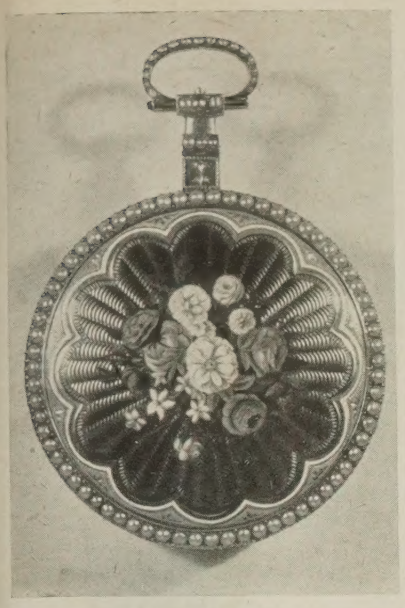

Montre en or, émaillée d'un bouquet de fleurs sur fond rouge, dans un entourage de demi-perles ; travail de Paul-Philipp Barraud, établi à Londres au début du XIXe siècle. Cette montre a été adjugée 142.000 francs à l'Hôtel Drouot par Me Ader lors de la vente de la collection de montres et objets de vitrines de Mme C..., dont le total s'est élevé à plus de 5 millions. (Expert : M. Fromanger.)

MONTRES ÉMAILLÉES

La collection de Mme C..., dispersée récemment par Me Etienne Ader et M. H.-D. Fromanger, a permis aux amateurs de voir le plus bel ensemble de montres anciennes qui ait été présenté à l'Hôtel Drouot depuis bien des années. Ce ne fut pas seulement un succès de curiosité : les prix donnés pour les principales pièces prouvent à quel point les productions des grands horlogers aussi bien français qu'étrangers — actifs entre 1650 et 1830 — sont recherchées de nos jours par les collectionneurs.

Nous nous arrêterons aujourd'hui plus spécialement aux montres émaillées. Au XVIIe siècle l'art de l'émaillerie s'était trouvé réduit surtout à la miniature : des scènes mythologiques et des portraits caractérisent les boîtiers décorés de la fin de ce siècle. Au XVIIIe siècle des pastorales, des scènes galantes ou familiales apparaissent, puis des décors de fleurs et parfois de paysages.

La plus forte enchère, 176.000 francs, fut prononcée en faveur d'une montre en or émaillée en plein représentant au fond le *Jugement de Pâris,* sur le pourtour des paysages et à l'intérieur un joueur de flûte dans un décor de ruines et de frondaisons ; le mouvement était de Jan Heinkels, à Amsterdam, et les émaux des frères Huaut, célèbres émaillistes suisses. Une autre montre en or, ayant pour sujet de fond *la Charité romaine,* dû au Suisse Jean André, a été adjugée 125.000 francs (sans les frais également).

Le début du XIXe siècle se signale souvent par des montres de modèles bizarres. Ces fantaisies ont été payées en proportion bien plus cher : ainsi un petit coquillage d'environ 3 centimètres en émail rouge et filets blancs s'est vendu 60.500 francs et une toute petite montre en or, en forme de cassolette, entièrement émaillée de guirlandes de fleurs et de rosaces, 75.000 francs.

FRANCIS SPAR.

LE LIVRE QUE VOUS DEVEZ AVOIR LU SI VOUS VOUS INTÉRESSEZ A...

LA MÉDECINE PRATIQUE :

René Nouis, *la Parfaite Santé par l'alimentation rationnelle* (Editions Ratier, 340 pages grand in-4°). « Les cimetières sont pleins de gens qui vivraient encore s'ils étaient au courant de tout ce que nous allons dire sur l'alimentation. » Epitaphe prometteuse, qui donne à la fois le sens et l'allure de ce livre. L'auteur nous assure que l'homme est fait pour vivre deux cents ans et que, si le cycle de la vie humaine est misérable, c'est parce que nous mangeons trop et mangeons mal.

Il faut rester légèrement sur sa faim, ne pas boire ou boire très peu aux repas, s'abstenir d'aliments copieux ou carnés, éliminer radicalement la viande et ne pas oublier que tous les sous-produits animaux (lait, beurre, œufs, fromages, miel) sont toxiques à des degrés différents. Voici le déjeuner type que nous propose l'auteur : 1° une « basconnaise », c'est-à-dire un assortiment *cru* de légumes frais de saison, le tout assaisonné d'huile ou de jus de citron ; 2° un plat de légumes frais de saison cuits à l'étouffée ; 3° des fruits secs sucrés, avec quelques amandes ou noisettes. Cent grammes de pain complet. Quant au dîner, il se composera d'une ou deux livres de fruits frais de saison et de fruits secs.

Pas de thé, pas de café, pas de tabac.

L'abondance des matières contenues dans ce livre est telle qu'il faut renoncer même à une simple énumération : au seul chapitre des principes secondaires de l'alimentation figurent la mastication, la marche, la respiration après les repas, le jeûne, le repos, le bruit, etc.

Simplicité, frugalité, sobriété : toute la sagesse alimentaire nous est offerte par l'auteur dans ces trois préceptes.

Bien d'autres sujets sont abordés au passage : par exemple les routines de l'esprit ou du langage, les « tests » de la bêtise humaine, le danger et l'impuissance des médicaments, etc.

Un livre peuplé non seulement de conseils pratiques, mais d'anecdotes, de traits pittoresques, tous axés sur l'ignorance dans laquelle vit l'homme de sa propre condition et des impératifs de sa santé.

LA GUERRE MONDIALE :

Albert Kammerer, *Du débarquement africain au meurtre de Darlan* (Flammarion, 728 pages). L'auteur, qui a déjà publié deux études sur l'armistice et le drame de Mers-el-Kébir, apporte cette fois un témoignage solidement (on serait tenté de dire : massivement) documenté sur une période de trois semaines, pour l'histoire de laquelle il a mis en œuvre sept cents pièces officielles (inédites pour beaucoup), les dépositions faites devant la cour de justice et celles d'une centaine de personnalités qu'il a lui-même interrogées.

C'est dire le caractère exhaustif de son travail, et aussi l'impossibilité de l'analyser, même sommairement.

Son point de départ est le « drame de conscience » qui, « faute de discrimination, a mis la discipline et l'obéissance non au service du patriotisme, mais du défaitisme ». « Encore faut-il être prudent dans son jugement, ajoute M. Kammerer, car il s'agit du domaine particulièrement délicat de la conscience individuelle. »

La conclusion de cette immense enquête sur pièces et sur témoignages directs, c'est que le meurtre de Darlan, « compréhensible sur le plan moral », fut un acte intempestif. L'amiral était alors lié définitivement aux Alliés. « Il faisait de son mieux pour hâter la rentrée de la France dans la guerre. C'était lui qui était le mieux à même d'obtenir des Américains le réarmement de nos troupes... Après lui les choses n'allèrent pas mieux et de graves complications se produisirent ; le meurtre accrut le malaise. On doit déplorer cette exécution. »

Parmi les documents annexés à ce récit figurent des pièces du plus haut intérêt : la correspondance du maréchal et du comte de Paris, du général Giraud et de M. Murphy, de Noguès et de Pétain, le procès-verbal des conseils des ministres tenus à Vichy en novembre 1942, la lettre de Darlan à Churchill, etc.

ALBERT MOUSSET.

ALBERT GATE. « HYDE PARK. » (Galerie Couleur du Temps.)

LES « CONTES D'HOFFMANN »

Le « clou » de la production phonographique française en ces derniers mois est à coup sûr l'enregistrement intégral des *Contes d'Hoffmann*. Offenbach, venu de Cologne, fut le plus parisien des musiciens de Paris. Toute son œuvre révèle le maître par excellence de la fantaisie neuve, étonnante et personnelle, de cet esprit malicieux et satirique, de cette gaîté éclatante et spirituelle qui compose ici avec les ténèbres du drame un palpitant clair-obscur.

L'enregistrement des *Contes* est en tout point une réussite. Vocalement, c'est le plus merveilleux ensemble d'interprètes qu'il soit possible d'imaginer : Raoul Jobin, le ténor du répertoire français au Metropolitan Opera de New-York, Renée Doria, Vina Bovy, Geori Boué, Fanély Revoil, Renée Faure, Louis Musy, André Pernet, Roger Bourdin et Bourvil. Tous témoignent d'une connaissance approfondie et intelligente de la partition. C'est à M. André Cluytens que revient la conduite de l'orchestre et des chœurs du théâtre de l'Opéra-Comique : on admire avec quel scrupuleux respect il dirige la partition des *Contes*. Quant à M. Michel de Bry, qui assumait la direction générale, il a su analyser avec une merveilleuse attention l'œuvre d'Offenbach, la suivant pas à pas, la disséquant souvent à fond pour mettre en relief ou contrôler les moindres nuances du phrasé, la justesse expressive de la déclamation et de la diction, les demi-teintes les plus subtiles et jusqu'au dessin des accents toniques...

Les admirateurs d'Offenbach rencontreront là comme une révélation première le prélude,

bref et coloré ; les couplets de Lindorf, qui campent de façon saisissante le diabolique personnage ; les deux « variations » de l'air de Frantz, ce petit chef-d'œuvre d'humour réaliste. Valentine Hugo trouve dans l'illustration de l'album qui réunit les seize disques du précieux enregistrement (Columbia LEX 794 à 809) l'occasion de manifester une nouvelle fois son talent. Tous les amateurs d'opéra se réjouiront de voir désormais associées aux fastes de la bibliophilie les réalisations hautement culturelles du phonographe.

SERGE BERTHOUMIEUX.

GALERIE

"COULEUR DU TEMPS", 9, rue Arsène-Houssaye.
MARQUET, GERNEZ, LAPRADE, CERIA, H. de WAROQUIER, WLERICK.

GALERIE J. LE CHAPELIN
71, Faubourg-Saint-Honoré, 71
PAUL MAMIE
GRAVURES — AQUARELLES

KATIA GRANOFF
13, quai de Conti. 13
Jacques CHAPIRO

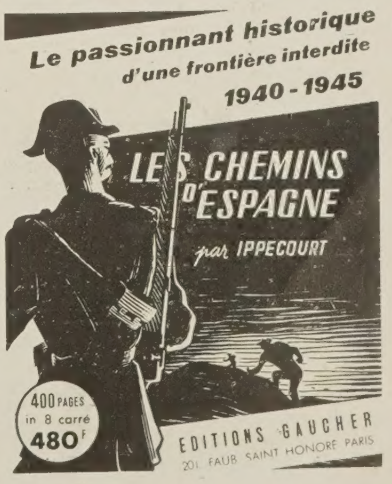

BIBLIOGRAPHIE

Ce roman colonial de O.-P. Gilbert, *Mont-Rogue,* se déroule de nos jours en plein centre de l'Afrique. De pittoresques figures d'héroïnes s'y entrecroisent dans le décor aux couleurs violentes d'une ville indigène, au bord d'un grand fleuve inondé de soleil. On ne résume pas en quelques mots un roman aussi mouvementé qui, dans une atmosphère oppressante, ne laisse pas de répit au lecteur jusqu'à son dénouement. (S. E. P. E., édit.)

Ce livre, *les Aventures de Wesley Jackson* (traduit de l'américain par Simone Laurent), est le premier roman publié en France du grand nouvelliste qu'est William Saroyan. Roman de guerre et d'aventures qui nous conduit à la suite d'un soldat américain de San-Francisco en Ohio, puis à New-York, à Londres, en Normandie. Tantôt burlesques, tantôt émouvants, les épisodes de ce roman en font un livre des plus variés et des plus attrayants. (Sagittaire, édit.)

PANORAMA RADIOPHONIQUE

La musique, au lieu d'être présentée en gros, comme c'était le cas jusqu'à l'essor de la radiodiffusion, est maintenant débitée au détail. En dehors de quelques concerts solides au cours desquels des symphonies entières retentissent et de différentes transmissions de séances données dans des salles de spectacles, il est courant maintenant d'écouter des fragments majeurs prélevés sur des œuvres connues. Les sans-filistes ont entendu ainsi par *Poèmes et Musique* la première partie du *Concerto* en *mi* bémol de Liszt et la deuxième moitié de la *Barcarolle* de Chopin. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Nous penchons plutôt pour le second point d'interrogation. Les compositeurs ont, en effet, établi l'équilibre de leurs œuvres. Franck ne composa-t-il pas la *Symphonie* en *ré* mineur après se l'être représentée sous l'aspect d'un temple grec qu'il avait dessiné ? Il ne faudra donc pas en détruire un pan lorsqu'on la transmettra par les ondes.

Il est fort émouvant de faire pénétrer New-York chez soi, de suivre le portrait musical tracé par René Herville, consacré au jazz en Amérique, de se familiariser avec *les Sables du désert* et plusieurs autres mélodies puissamment rythmées. Une page de Giraudoux, lue au microphone, prouva l'attachement qu'il avait pour nos amis d'outre-Atlantique.

W. L. Landowski.

LES SPECTACLES

ŒUVRE

LE SOURIRE DE LA JOCONDE

d'Aldous HUXLEY

avec

RAYMOND ROULEAU

TOUT PARIS SE RUE vers LA REVUE DES 100 MILLIONS

"EXCITING PARIS"

Nouvelle production d'Henri VARNA qui renouvelle les fastes du Music-Hall

AU CASINO DE PARIS

Dans *Libération,* Guy Dornand écrit :

« Promu institution nationale, le CASINO DE PARIS justifie plus que jamais ce terme d'usine du plaisir... »

Dans *Ce Matin,* G. Bernanose dit :

« Il nous est permis de rester abasourdi devant la magie fastueuse qui anime cette revue... »

André Warnod, dans le *Figaro :*

« Le miracle s'est produit : le music-hall dispense à tous des richesses que les plus grands seigneurs d'autrefois ne pouvaient imaginer... »

ATELIER - ANDRÉ BARSACQ

8 dernières

ANTIGONE

de JEAN ANOUILH

LES EXPOSITIONS

Comme tous les novateurs, Bernard Buffet est en butte aux outrances de la critique. Pour les uns c'est l'alpha et l'oméga de la nouvelle peinture, pour d'autres c'est l'antéchrist qui, par son souffle destructeur, tente d'anéantir la peinture. Toutefois il ressort de ces extrêmes un fait certain : Bernard Buffet n'est pas un garçon insignifiant et son art est digne d'étude. Bien qu'il semble, à notre avis, se rattacher à une peinture traditionnelle — et c'est ce qui en fait le mérite — ce style de Bernard Buffet n'en est pas moins très nouveau dans ses conceptions et dans son souci de composition.

Par le jeu des formes, par le dessin recherché, par l'allongement et même l'étirement qu'on observe dans l'anatomie de ses personnages, par cette déformation systématique des corps, nous songeons à l'art de Modigliani et parfois de Matthias Grunewald. Par la technique elle-même et par le coloris presque monochrome, le nom de Raffaelli vient à l'esprit. Cependant Bernard Buffet est bien loin de ces artistes. Ce jeune peintre recherche un style dépouillé, et c'est en outrant la réalité qu'il atteint parfois une certaine grandeur tendant à un certain idéalisme et à une intense poésie : en lui se retrouvent les contrastes de l'âme espagnole.

Bien peu d'artistes se soucient actuellement de la composition d'une œuvre, aussi est-ce un des mérites de Bernard Buffet de s'attacher à la composition elle-même : plusieurs de ses toiles sont conçues selon un rythme précis du jeu des lignes et des formes, notamment son *Christ* et son *Poissonnier.*

Disons notre souci : Buffet est tout jeune, il doit encore beaucoup travailler et ne pas se laisser griser par le succès. Degas, âgé de soixante-dix ans, ne disait-il pas : « Il faut avoir une haute idée non pas de ce qu'on fait, mais de ce qu'on pourra faire un jour : sans quoi ce n'est pas la peine de travailler. » (Galerie Drouant-David.)

« A ne pas discerner au premier contact l'individualité des objets qui motivent une peinture le charme est grand, oui ; il est dangereux aussi. A l'égal des images synchroniques et primaires, nous réprouvons les facilités de l'occultisme fantaisiste ; si nous condamnons l'usage exclusif des signes usuels ce n'est point que nous songions à les remplacer par des signes cabalistiques », notent Gleizes et Metzinger dans leur livre sur le cubisme. Et Szenes, qui expose actuellement à la Galerie Jeanne Bucher, est dans la bonne tradition cubiste. Il réprouve les extravagances. Ses compositions sont toujours harmonieuses et il aime à reprendre le même thème sous différents aspects. Ses combattants qui se pourfendent à la lance semblent issus de certaines batailles de Paolo Uccello.

Szenes emploie des coloris raffinés et chauds et son voisinage avec certaines tapisseries de Lurçat acentue l'élément décoratif de son œuvre.

COURRIER MUSICAL

Une pluie d'étoiles ces dernières semaines : Menuhin, en pleine évolution et qui nous réserve encore des surprises du côté de la sensibilité perdue et retrouvée ; Furtwængler le grand, de qui la baguette autoritaire opère toutes les transfigurations ; le jeune violoniste Arthur Grumiaux, qui monte au firmament, et dont il faudra reparler plus longuement. Laissons aujourd'hui ces vedettes à leur gloire pour aller à la recherche des talents encore ignorés.

Virginia Paris, cantatrice de couleur, à la belle voix de contralto, se faisait entendre pour la première fois ici. La Suisse, la Hollande, la Norvège l'ont fêtée. Paris sera plus long à convaincre. Cette jeune artiste demi-noire devra d'abord apprendre à faire un programme. Elle abuse de la note élégiaque ; en ménageant des contrastes l'émotion que dégage le timbre de sa voix agirait mieux. Il lui faut apprendre aussi à donner une « œuvre ». Tout vaut mieux que cette mosaïque internationale où l'on jette pêle-mêle Bach, Brahms, Massenet, John Duke et Respighi. Les cycles de lieder ne manquent pas. Que Virginia Paris s'en souvienne ! C'est dans les *negro spirituals,* comme il se doit, qu'elle s'est montrée le plus à son avantage ; mais le choix manquait d'originalité, et là où nous attendions quelque beau chant inconnu nous eûmes ceux que Paul Robeson et Marian Anderson ont répandus à travers le monde. Une mention spéciale cependant pour *Little David play on your harpe,* qui est un petit chef-d'œuvre de grâce naïve et fut délicieusement murmuré. En résumé Virginia Paris est à suivre et à réentendre.

« Une révélation » a dit de la jeune pianiste Lyvia Rev Arthur Rubinstein. Sans doute... mais il faut que ce talent, déjà riche et plein, s'affirme avec plus de maîtrise. Hongroise, Lyvia Rev a tous les dons de sa race : un profond instinct musical, une sensibilité vive, une virtuosité naturelle, qui lui donnent l'air de jouer en se jouant. Tant de facilités, n'est-ce pas un mal, ici ? Je voudrais, pour l'épanouissement de ces rares qualités, la marque d'un travail technique plus poussé. Dans les mazurkas de Chopin, dans Debussy, c'est merveille de l'entendre : des doigts légers et souples, d'exquis touchers, une ravissante palette sonore. Dans de grandes pièces comme *Carnaval* cela va moins bien : de menus accrocs, des bavures, un peu d'instabilité rythmique. Tout cela n'est rien ; l'essentiel, Lyvia Rev le possède ; elle a surtout ce qu'on n'acquiert pas : une vraie nature musicale. Ce qui s'acquiert, ce sera pour elle un jeu de l'obtenir si elle sait s'astreindre à une discipline opiniâtre, celle des plus grands maîtres, celle du travail quotidien.

L. Maurice-Amour.

MÉDECINS, MÉDECINES, MALADES

Il sera donc parlé de médecine dans cette chronique, et surtout de la médecine d'actualité. Cela demande quelque prudence : la diffusion de *France-Illustration,* son caractère de grande information, l'usage établi de placer le grand magazine dans le salon d'attente et non dans le cabinet de travail justifient de grandes précautions. Un exemple récent est tout indiqué qui montrera ce qu'on pourrait appeler la maturation de l'actualité. Il s'agit d'un groupe de médicaments remarquables qui s'opposent très efficacement à l'action de l'histamine dans l'organisme et en fait constituent une médication héroïque de l'urticaire. Ces médicaments sont connus sous le nom collectif d' « antihistaminiques de synthèse ». Leur étude, où les chimistes français eurent une très grande part, remonte à 1937 avec les premières recherches sur ce groupe de corps du professeur Fourneau. Mais en réalité ce n'était que la reprise de travaux remontant à 1910 ! Pourtant les médecins n'ont commencé à en disposer qu'en 1942-1943. Il avait fallu attendre plusieurs mois entre le moment où le premier dérivé de la série fut considéré comme utilisable en clinique humaine et le moment où le médicament fut réellement à la disposition du public. Ainsi, souvent pendant des années entières, un médicament reste d'actualité et il ne faut parler de ses possibilités qu'avec discrétion : discrétion nécessaire pour ceux qui mettent la drogue au point et qui ne souhaitent que la paix et pour les malades qu'il est criminel de décevoir. Combien, en effet, de formules figurent dans les archives des laboratoires et n'ont jamais vu le jour parce qu'elles se révélèrent ou nocives, ou instables, ou simplement inactives.

On voit combien cette notion d'actualité médicale mérite d'être jugée avec circonspection. Il est toutefois une règle dont le respect permet d'éviter les inconvénients les plus graves, c'est, chaque fois qu'on aborde une question dans ce domaine, de préciser l'objet exact des travaux signalés : recherches encore limitées au laboratoire, recherches étendues à la clinique humaine, étape ultime de vulgarisation d'une découverte.

Enfin il est d'autres aspects de l'actualité médicale qu'on peut aborder avec plus d'audace : ce sont ceux qui touchent aux maladies — il en naît et il en meurt tous les jours — et aux médecins. Nos confrères ont de beaux traits et quelques petits travers, et bien des choses pourront être dites sur eux, pour eux et au besoin par eux. Il n'en est aucun qui ne soit capable, dans un entretien familier, de nous intéresser ; le cas échéant il en est bien peu qui ne puissent tenir la plume sans l'aide de personne.

Milone.

ACTUALITÉ JURIDIQUE

Le décret du 9 décembre 1948 *portant réforme fiscale* est, avec ses deux cent quatre-vingt-quinze articles, un véritable code de la fiscalité. Essayons de nous retrouver dans ce labyrinthe, en y plantant des jalons.

A. — Impots directs.

Suppressions et créations. — Sont supprimés au 1er janvier 1949 les impôts sur les bénéfices industriels, commerciaux ou agricoles, sur les traitements et salaires, pensions et rentes viagères, sur les bénéfices des professions non commerciales, l'impôt général sur le revenu, la contribution foncière, la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe des biens de mainmorte, l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers. De leurs cendres sont nés un impôt sur le revenu des personnes physiques (c'est-à-dire vous et moi), un impôt sur les bénéfices ou revenus des sociétés ou autres personnes morales (art. 1er).

L'impôt sur les personnes physiques comprend : 1° une taxe proportionnelle sur les catégories de revenus ou bénéfices ci-dessus ; 2° une taxe progressive sur l'ensemble du revenu net de chaque contribuable (art. 2).

Sont additionnés les revenus du chef de famille, de sa femme et des enfants à charge sauf déduction des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (art. 4 et 5).

Evaluations. — Les bénéfices agricoles font l'objet d'une évaluation forfaitaire à l'hectare (art. 13). — Le montant des traitements et salaires est déterminé d'après les règles du Code des impôts directs (art. 26). — Pour les propriétés (bâties ou non bâties) le revenu imposable est le revenu net, constitué par le revenu brut diminué du total des charges (art. 33). — Le revenu brut des immeubles loués est déterminé par le montant des recettes perçues, augmenté du montant des dépenses mises par la convention à la charge du locataire et diminué du montant des dépenses supportées par le propriétaire pour le compte de celui-ci (art. 34). — Pour les immeubles non loués, ce même revenu brut est constitué par ce que pourrait fournir la location (art. 35) : critérium qui, à la vérité, ne laisse pas que d'être assez vague. — Les charges déductibles comprennent : dépenses effectives de réparations et d'entretien, frais de gérance, de concierge et, pour le reste, déduction forfaitaire de 20 % pour les immeubles urbains, de 5 % pour les propriétés rurales ainsi que pour les intérêts des dettes hypothécaires contractées en vue de l'acquisition, la construction, la réparation ou l'amélioration des biens ci-dessus (art. 36). — En ce qui concerne les revenus des capitaux mobiliers, sont imposables les intérêts, arrérages et tous produits des obligations, effets publics, titres d'emprunt émis par les personnes morales : Etat, départements, communes, etc., ainsi que par les sociétés commerciales, les lots et primes de remboursement (art. 47).

Calcul de l'impôt. — La taxe proportionnelle est de 18 %, avec réduction de moitié en faveur des traitements, salaires, pensions, rentes viagères, bénéfices des professions non commerciales pour la portion n'excédant pas 200.000 francs et exonération totale quand le montant de la taxe ne dépasse pas 9.000 francs. — La portion comprise entre 9.000 francs et 27.000 francs bénéficie d'une décote égale à la moitié de la différence entre le chiffre de 27.000 et le montant de la taxe. Le tout sans préjudice des réductions pour charges de famille prévues par le Code des impôts directs (art. 65 à 68). — Pour les personnes morales la taxe est de 24 % (art. 103).

La *surtaxe progressive* qui frappe le revenu global net va de 10 % pour la fraction comprise entre 120.000 et 200.000 francs, jusqu'à 60 % pour la fraction supérieure à 3 millions, avec, pour les deux dernières tranches, majorations respectives de 55 et de 70 % imposées aux contribuables célibataires, divorcés ou veufs sans enfant à charge (art. 71 et 72).

Est retranchée du total fourni par les deux taxes ci-dessus la taxe proportionnelle perçue par voie de précompte, c'est-à-dire de retenue à la source (art. 73).

Mode de perception — L'impôt sur les personnes physiques continue d'être perçu par voie de rôles nominatifs (art. 74). — La retenue à la source demeure la règle, avec faculté pour les sociétés de contracter un abonnement forfaitaire (art. 75 à 83).

(A suivre.) P.-L. R.

LE BRIDGE (N° 57) *(Suite.)*

ÉTUDE N° 47

♣ A V 8 2

♣ R 10 4 3

Comment jouez-vous cette combinaison si ♣ est l'atout et si votre but est de n'y rien perdre ?

Jouez d'abord le roi pour éviter que Est ne fasse sa dame, si elle est sèche. Si Est et Ouest ont fourni chacun un petit ♣, faites ensuite l'impasse *mais en partant du* 10. Ce serait une faute de partir du 3. Où est la différence ?

Si vous partez du 3 et si, sur le 3, Ouest joue un petit ♣, quelle carte de Nord jouerez-vous ? Si vous mettez le valet, vous perdrez une levée si Ouest avait au départ D 9 x x. Si vous mettez le 8 au lieu du valet, vous perdrez une levée si Est avait au départ 9 x.

En partant du 10, vous ne perdrez rien dans les deux cas. Simple, mais efficace.

Jeu de sécurité

L'expression « jeu de sécurité » est souvent employée. On entend par là une certaine manière de jouer dont le but fréquent est de sacrifier une levée probable pour ne pas en perdre deux. Cette définition est imparfaite pour la simple raison que, si l'on y regarde de près, la notion vague et courante de jeu de sécurité est remplacée par la notion précise et seule scientifique « de tactique appropriée au but visé ».

C'est une erreur courante de croire qu'il n'y a qu'une seule manière de jouer la même combinaison. En réalité il y en a très souvent deux, rarement plus, qui dépendent du but visé par le demandeur.

♣ A V 3 2

NORD
OUEST EST
SUD

♣ R 5 4

♣ n'est pas l'atout et vous avez besoin de faire trois levées à ♣ pour réussir votre contrat, les circonstances vous permettant de perdre une levée à ♣.

Comment jouer cette combinaison ?

Un joueur sans technique jouera le roi d'abord puis fera l'impasse, ce qui est une faute. Le jeu correct est de passer d'abord as et roi puis de jouer le 4 vers V 3 de Nord. Où est la différence ? Simplement dans le fait que as et roi atteindront le but si Est a dame seconde (8 % à priori) tandis que roi et impasse le manqueront. Dans tous les autres cas, le résultat sera le même, sauf des nuances négligeables, étant donné le but visé.

En effet, si Ouest a au moins trois ♣ comprenant la dame, as et roi fera la 1re, la 2e et la 4e levées, tandis que roi et impasse aurait fait la 1re, 2e et 3e levées. Seulement si Ouest a D x x, le jeu de sécurité as et roi aura perdu une levée (on n'en fera que trois) qui aurait pu être faite en jouant roi et impasse. Mais cette levée supplémentaire qui sera perdue 18 fois sur 100, ne pèse pas lourd en regard du contrat réussi 8 fois de plus sur 100.

Et maintenant faut-il jouer as d'abord, puis roi et 4 vers V 3, ou dans un autre ordre : roi d'abord, puis as et 4 vers V 3?

Problème secondaire dont la solution est la suivante. Si Sud manque de rentrée, on ne peut hésiter : il faut jouer as d'abord puis roi, et 4 vers V 3. Mais si Sud a plein de rentrées et s'il est possible que Est ait chicane à ♣, mieux vaut jouer roi d'abord. Averti par la chicane d'Est, on fera l'impasse au second tour et on évitera de donner une levée à Ouest.

Un dernier mot sur ce jeu de sécurité. Si l'on jouait par exemple 3 S. A., ce jeu de sécurité perdrait deux levées si Est a ♣ D x x x, tandis que l'impasse ratant (roi et impasse) laisserait encore l'as au demandeur pour empêcher l'adversaire de faire une seconde levée à ♣. Tous ces problèmes sont aisément résolus si l'on a recours à l'espérance mathématique. Si, par exemple, la réussite des 3 S. A. dépend de la faculté de faire trois levées à ♣, il importe peu de faire une levée de chute non contrée, ou deux ; le jeu de sécurité s'impose.

Rien ne change à tout ce qui a été dit si A et R sont dans la même main et si, par exemple, on échange le 2 et le R dans le diagramme.

Il convient de ne pas confondre cette combinaison où Nord-Sud ont seulement 7 ♣, avec la combinaison analogue où Nord-Sud ont 8 ♣, et que voici :

♣ A V 3 2

NORD
OUEST EST
SUD

♣ R 6 5 4

Ici, quel que soit le but, il faut jouer le roi d'abord (pour que Est ne fasse pas sa dame, si elle est sèche) puis faire l'impasse. *La différence avec la combinaison de* 7 ♣ *est qu'avec* 8 ♣, *si Est a* ♣ *D* x, *roi et impasse fera quand même trois levées à* ♣, *parce que l'as prendra le dernier* ♣ *d'Ouest.* La 3e levée sera une levée de longueur faite par un petit ♣, Ouest et Est n'en ayant plus.

Roi et impasse est supérieur à as et roi *parce qu'il y a six combinaisons qui donnent* ♣ D x x à Ouest (D 10.9 – D 10.8 – D 10.7 – D 9.8 – D 9.7 – D 8.7) tandis qu'il n'y a que quatre combinaisons qui donnent ♣ D x à Est (D 10 – D 9 – D 8 – D 7) et qu'à priori chacune de ces dix combinaisons a même probabilité : 3,4 %.

Cela est évident puisque chaque fois qu'Ouest a trois ♣ déterminés (entièrement désignés, par exemple ♣ D 10.9), Est a les deux ♣ restants (♣ 8.7) et qu'Est a autant de chances d'avoir 8.7 que D.7 par exemple.

ÉTUDE N° 48

LE MORT : ♡ A 4 3 2

NORD
OUEST EST
SUD

♡ R V 10 9

Comment jouez-vous cette combinaison si le contrat est : 1° de 7 ♡ ; 2° de 6 ♡ et si le petit chelem est encore réussi au cas où vous perdriez une levée à ♡ ?

André Chéron.

PHILATÉLIE

LES ÉMISSIONS FRANÇAISES PRÉVUES POUR 1949

Le secrétariat aux P. T. T., rompant heureusement avec les habitudes d'autrefois, vient de faire connaître à la presse son programme d'émissions postales pour cette année.

La série d'usage courant sera presque complètement remaniée. On ne sait toujours pas si la « Marianne » de Gandon (valeurs de 5 à 15 francs) sera remplacée par un autre type. En tout cas de nouveaux « Blasons » sont prévus pour les petites valeurs : la Bourgogne (10 c.), la Guyenne (50 c.), la Savoie (1 fr.), l'Auvergne (2 fr.), l'Anjou (4 fr.).

A partir du 20 fr. nous aurons des paysages inédits : des sites du Vivarais et des Ardennes, la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et l'abbaye de Saint-Wandrille. Ces vues « touristiques » orneront les 20, 25, 40 et 50 fr.

La série de poste aérienne comprendra cinq timbres : 100 fr. (vue de Lille) ; 200 fr. (Bordeaux) ; 300 fr. (Lyon) ; 500 fr. (Marseille) ; enfin, 1.000 fr. (Paris).

Au chapitre des timbres à surtaxe on prévoit pour le moment quatre émissions. Comme nous l'avons déjà annoncé, la vignette de la « Journée du Timbre » honorera cette année la mémoire de Choiseul. La série des personnages célèbres sera complétée par six valeurs, consacrées cette fois au XVIIIe siècle : le détail de l'émission n'est pas encore arrêté. Une série dite des « Saisons » représentera les quatre bas-reliefs de la célèbre fontaine de Bouchardon. On commémorera ainsi le 250e anniversaire de la naissance de ce sculpteur, mais avec un an de retard puisqu'il naquit en 1698.

Enfin on envisage une série émise au profit des universités françaises qui ont été les victimes de la dernière guerre.

Les timbres commémoratifs sans surtaxe seront également nombreux. Des vignettes seront consacrées à la propagande en faveur de l'amitié franco-américaine, de l'amitié franco-britannique et du Mouvement pour l'unité européenne. On commémorera également les expéditions polaires françaises de la Terre Adélie, le deux cent cinquantième anniversaire de la mort de Jean Racine (1699), le soixante-quinzième anniversaire de l'Union postale universelle, le sixième centenaire du rattachement du Dauphiné à la France (1349).

Le centenaire du timbre français ne sera naturellement pas oublié, mais, nous dit-on, « des précisions seront données en temps opportun ».

En dernier lieu le prochain Congrès international de télégraphie et de téléphonie nous vaudra l'émission de cinq vignettes évoquant successivement : Claude Chappe ; Ampère et Arago ; Jean Baudot (1845-1903), inventeur du « télégraphe imprimeur » ; le général Ferrié (1868-1932) ; enfin le pont Alexandre-III et le Petit Palais.

Au total on prévoit donc l'émission de trente-neuf vignettes au minimum : qu'il nous soit permis de dire que ce chiffre est vraiment bien élevé.

NOUVELLE ÉMISSION

Le 14 février a été mise en vente une série à surtaxe dite des « Métiers ». Elle comprend quatre valeurs de grand format vertical et gravées en taille-douce.

Le 3+1 fr. lie-de-vin, consacré à l'agriculture, nous montre une charrue à plusieurs socs tirée par un tracteur. Dessin et gravure de Decaris. Le 5+3 fr. bleu indigo a pour sujet un pêcheur ramenant son filet. Il est l'œuvre de H. Scheffer. Le 8+4 fr. bleu pâle représente un mineur au travail ; il est dû à Decaris. Enfin le 10+6 fr. rouge sombre, dessiné et gravé par P. Gandon, nous fait voir trois métallurgistes.

La série porte la légende « République Française - Postes » : la surtaxe sera versée à l'organisme de bienfaisance qui remplacera l'Entr'aide française.

J. Bellay.

P. HENRY 23, Faubourg-Poissonnière, Paris (9e). Tél. : Prov. 60-40. Spécialiste en timbres d'Europe anciens et modernes, à la pièce ou en séries. ACHAT de collections, lots et vieilles archives. Grand choix de timbres de France.

GRANDE SEMAINE DE TOURS
AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE
BALZAC ET SON TEMPS
SECRETARIAT MAIRIE DE TOURS
7 AU 15 MAI

Les bons foies gras "CHAMPION"
Le fabricant Spécialiste
Références dans le monde entier
30 % MOINS CHER
Expéditions Directes France
NOS COLIS RÉCLAME
2.000 — 3.000 — 5.000 Frs
8 Boites Echantillon Franco 1.200 frs
CHAMPION CONSERVES
PÉRIGUEUX . DORDOGNE
C. C. P. LIMOGES 295-70
TARIF D FRANCO SUR DEMANDE

SATAN VEUT JOUER MÉPHISTO, OU CONVENTION ET VÉRITÉ, par CAMI.

Un ténor, seul dans son cottage,
Le rôle de Faust répétant,
En était au fameux passage :
« A moi Satan !... à moi Satan ! »
Sans pourpoint, ni maillot, ni plume,
Apparut le diable soudain,
Vêtu d'un moderne costume,
Feutre gris clair, souliers de daim.

« Je ne veux pas vendre mon âme ! »
Dit le ténor. « Bah ! fit Satan,
« J'en ai de reste dans mes flammes,
« De toi, voici ce que j'attends :
« Je brûle — la chose est folâtre ! —
« Et j'y ferai, je crois, florès,
« Près de toi, ce soir au théâtre,
« De chanter Méphistophélès !

« J'ai rendu pour ce soir aphone
« L'interprête de Méphisto,
« Et c'est moi, le diable, en personne
« Qui vais monter sur les tréteaux !
« Allons, contente mon envie,
« Pour te récompenser Satan
« S'engage à t'allonger la vie,
« Et tu vivras cinq fois vingt ans ! »

Prenant « Natas » pour pseudonyme,
« Natas », c'est Satan retourné,
Méphisto le soir fut sublime,
Mais laissa froids les abonnés,
Qui disaient, haussant les épaules :
« On voit qu'il chante « au pied levé »,
« Il n'est pas dans la peau du rôle,
« Ce n'est pas le diable rêvé ! »

Satan, trouvant l'accueil saumâtre,
Se dit : « Je fus trop naturel,
« C'est le Méphisto de théâtre
« Qu'ils trouvent plus que moi réel ! »
Dans sa loge un critique opine :
« Pas trop mal ! » Puis, *ex abrupto* :
« Si vous aviez vu Chaliapine,
« Lui, c'était un vrai Méphisto ! »

Le Directeur-Gérant :
G. Cahen-Salvador.

Société Nationale des Entreprises de Presse. — Imp. de Bobigny.
Printed in France. — Publication hebdomadaire.

Dépôt légal 1er trimestre 1949
Imprimeur n° 79.

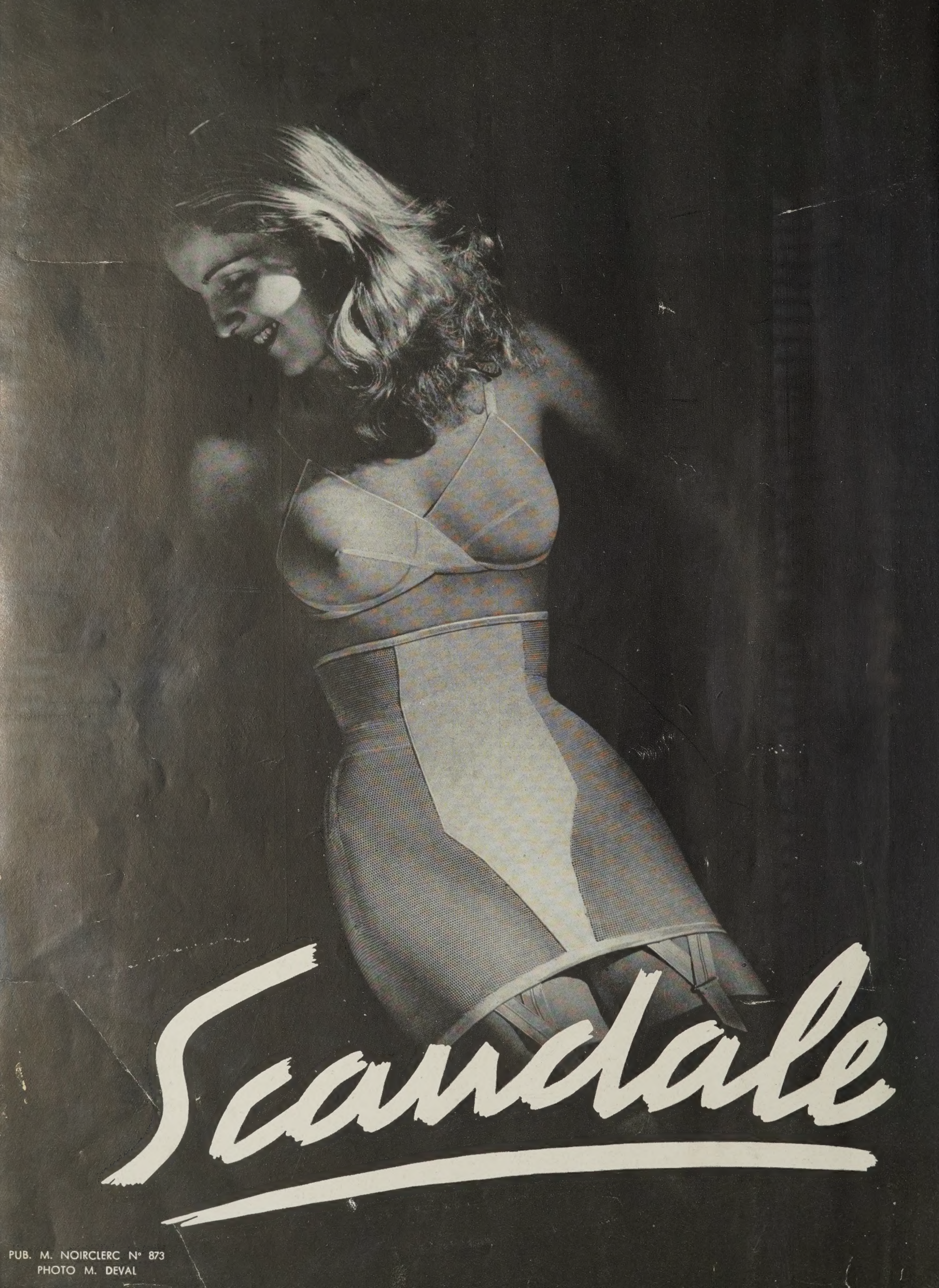

PUB. M. NOIRCLERC N° 873
PHOTO M. DEVAL